



Rapport d'activité

BILAN DE L'ANNÉE 2024



Fédération des acteurs et **A**ctrices
des **M**usiques et **D**anses **T**raditionnelles

FAMDT - 35 rue Crucy 44000 Nantes
02 85 52 67 04 - www.famdt.com



SOMMAIRE

Préambule : où en sommes-nous en 2024 ?	4
I. Les axes d'activités et nos objectifs en 2024 : éléments de bilan	5
A. Le développement professionnel des adhérent·e·s et la consolidation des connaissances de l'écosystème des musiques, danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs.	5
1) Le renforcement de l'accompagnement des artistes et le soutien à la structuration des adhérent·es	5
2) « Les rendez-vous accompagnement » et le soutien aux artistes en voie de professionnalisation	6
a) Fonds solidaire	6
3) Réflexion interne pour créer un groupement d'employeurs, bras armé au service de l'emploi	7
4) L'observation participative et partagée et la production d'études et d'analyses	8
a) L'observation participative et partagée	8
b) Recherche-action, colloques et études	8
B. Le développement régional et territorial de la FAMDT	10
C. Le développement des activités artistiques, culturelles et patrimoniales de la fédération	11
1) Le spectacle vivant (création, production, diffusion)	11
2) Actions concrètes et partenariats stratégiques	12
3) Le travail autour de la danse et le rapport aux musiques à danser	13
4) La valorisation des archives sonores	14
a) Mutualisation des fonds	14
b) La commission documentation en 2024	15
4) Consolider le rôle des luthier·ières et facteur·rices au sein de l'écosystème des musiques traditionnelles	16
D. Les formations, les parcours professionnels et la question des transmissions	17
1) La formation des bénévoles et le développement de la vie associative	17
2) Les bourses de compagnonnage FAMDT - ADAMI en 2024	18
3) Le soutien et la valorisation des formations supérieures	19
a) Le Pont Supérieur Bretagne - Pays de Loire	19
b) Le pôle Aliénor et le projet européen Tune	19
5) Le travail sur la transmission, la professionnalisation et la consolidation des parcours d'artistes	20

SOMMAIRE

(SUITE)

E. La dimension partenariale et de co-construction, les rencontres professionnelles et les engagements européens de la fédération	21
1) Dynamiques de coopérations et relation aux parties prenantes au sein de l'écosystème	21
2) L'engagement à la co-construction des politiques publiques de la musique et dans les instances	23
3) L'engagement dans les enjeux européens de la FAMDT en 2024	23
4) Les rencontres professionnelles et temps forts de la fédération en 2024	24
F. Responsabilité sociétale de la fédération : développer l'égalité et les diversités dans les musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs, s'engager dans les transitions	28
1) Le projet « Tambours Battantes ! » en 2024	28
2) Penser une stratégie de long terme pour une transition écologique juste, citoyenne et solidaire	29
G. L'information, la valorisation et la construction de contenus éditoriaux en 2024	30
1) La communication au service du projet fédéral et de l'écosystème	30
2) Modal, le média – un outil au service de la diversité des musiques et cultures de l'oralité	31
4) Relation à la presse et aux médias	32
4) Un partenariat inédit avec la Féarock	33
II. Les moyens mis en œuvre pour réaliser le projet en 2025	33
A. La dynamique associative et participative de la FAMDT	33
B. Fonctionnement	33
1) Le conseil d'administration et le bureau	34
2) Les adhérent-es en 2024	34
3) L'assemblée générale et les rencontres nationales « Modal » : un rendez-vous structurant et fédérateur	35
4) Les commissions et les groupes de travail	35
5) Les ressources humaines – le souhait de la consolidation et du développement en 2023-2026	36
6) Le budget de la FAMDT	38

PRÉAMBULE : OÙ EN SOMMES-NOUS EN 2024 ?

En 2024, nous avons mis en place une dynamique collective forte, comme en témoigne l'évolution de la dynamique d'adhésion à la fédération.

Des initiatives d'envergure, telles que le Printemps du Bal à la Philharmonie de Paris en collaboration avec Murailles Music, ou encore le travail engagé sur la place des femmes avec « Battantes ! », illustrent cette mobilisation en 2024.

À cela s'ajoute la dynamique collective autour des rencontres nationales en novembre 2024 **"NO.s ARCHIVE.S NO.s FUTUR.E.s"** à **Rennes**, co-construites avec **Dastum**, la BNF, et d'autres qui viennent renforcer notre engagement pour une réflexion partagée sur les mémoires, les transmissions et les futurs des patrimoines culturels sonores.

À la fin de l'année 2024, la **FAMDT rassemble 208 adhérent-es** (nous étions 188 fin 2023), des structures œuvrant dans les musiques et danses traditionnelles et du monde, réparties sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les territoires ultramarins.

Ces 208 structures développent des projets artistiques et culturels et mènent des actions variées : création et diffusion de spectacles ou d'événements, action culturelle et éducative en lien direct avec les populations, transmission des savoir-faire et accompagnement des pratiques, valorisation des patrimoines et de leur diversité, travail collectif, festivals, enseignement, etc.

Attentives aux contextes locaux, aux personnes et aux acteur·rices des territoires où elles interviennent, elles portent des **missions d'intérêt général**. Ancrées dans les valeurs des **droits culturels**, de **l'éducation populaire** et du **patrimoine culturel immatériel**, elles s'appuient sur les principes de **défense des droits humains, de coopération et de co-construction de l'intérêt général**.

Malgré les défis des dernières années, notamment la crise Covid, la fédération a poursuivi ses objectifs fondamentaux :

- **Fédérer** et soutenir toute initiative d'intérêt général en matière de musiques et danses traditionnelles, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs ;
- **Accompagner les adhérent-es** dans la structuration de leurs projets, consolider la connaissance du secteur et renforcer son organisation aux niveaux régional et territorial ;
- **Animer le réseau** des adhérent-es et les accompagner dans l'évolution des pratiques et des enjeux du secteur ;
- **Valoriser les travaux** de la fédération ainsi que les initiatives portées par ses membres.

Le dynamisme de notre fédération repose avant tout sur l'implication de ses adhérent-es et des membres du Conseil d'administration, véritables **ambassadeur·rice-s** de notre projet.

En 2024, la FAMDT a poursuivi son ouverture et sa transformation pour mieux prendre en compte les réalités professionnelles et politiques, ainsi que la diversité des nouvelles structures impliquées.

Le nombre croissant et la diversité des partenaires et adhérent-es mobilisé-es lors de nos événements et nos rencontres démontrent l'intérêt grandissant pour nos initiatives et les idées que nous défendons et portons.

L'année 2024 en a été une preuve éclatante !



© V. Chochon

I. LES AXES D'ACTIVITÉS ET NOS OBJECTIFS EN 2024 : ÉLÉMENTS DE BILAN

A. Le développement professionnel des adhérent·es et la consolidation des connaissances de l'écosystème des musiques, danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs.

1) LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES ET LE SOUTIEN À LA STRUCTURATION DES ADHÉRENT·ES

La FAMDT a continué d'accompagner ses adhérent·es par différents moyens et selon la nature de la problématique identifiée sur le terrain.

Le contexte que nous avons traversé et que nous traversons a mis en avant ce lien nécessaire, affirmé comme un processus / une chaîne au cœur du projet fédéral. Cet « accompagnement » est une mission transversale qui se confirme, qui est essentielle. La dynamique d'adhésions au sein de la fédération le démontre.

L'accompagnement est souvent initié à partir de la sollicitation d'un·e adhérent·e de la FAMDT voire d'un réseau territorial d'acteur·rices souhaitant travailler à des logiques de structuration, de coopération et de renforcement collectif.

Selon les situations, l'accompagnement peut durer de quelques heures (transmission de ressources, mise en réseau des adhérent·es, conseil juridique ponctuel, réflexion sur les ressources humaines, rendez-vous stratégique avec les partenaires (DRAC, collectivités territoriales...), à quelques jours, voire plusieurs mois dans le cadre d'un processus de travail en réciprocité.

Sur les dernières années, cette dimension fut évidemment renforcée et consolidée (crise sanitaire, crise énergétique, crise des vocations, etc.) et désormais bien identifiée par les adhérent·es.

La FAMDT a proposé en 2024 **3 types d'accompagnement** :

- **L'accompagnement à la structuration** : accompagnement interne des projets (gouvernance, organisation, RH, projet artistique, écologisation des pratiques...),

accompagnement d'un adhérent·e dans son contexte, ses relations partenariales, son modèle économique. Ce travail s'articule avec le partenariat que nous consolidons avec le centre ressource « [OPALE / CRDLA Culture](#) » et un pool de référent·es – consultant·es que nous connaissons qui peuvent intervenir via le dispositif local d'accompagnement (DLA) notamment ou l'appui conseil RH de l'AFDAS.

- **L'accompagnement collectif** il s'agit notamment des projets de coopération entre acteur·rices à l'échelle des territoires. En 2024, par exemple, nous avons accompagné un travail mené en Bourgogne-Franche-Comté autour de la structuration d'un collectif d'adhérent·es engagé·es dans les musiques et danses traditionnelles ou du monde, souvent au sein de lieux de musiques actuelles (le Café Nevers). Par ailleurs, nous avons contribué à la mise en place de nouveaux relais territoriaux, dans une perspective de renforcement de la stratégie de maillage territorial portée par la FAMDT.
- **L'accompagnement à la concertation territoriale et régionale** : La FAMDT s'implique activement dans les concertations régionales sur les politiques publiques de la musique, en partenariat avec certains réseaux territoriaux de musiques actuelles ([le RIM](#) en Nouvelle-Aquitaine, [le RIF](#) en Île-de-France, [SuperMab](#) en Bretagne, etc.) et ses relais territoriaux. Elle participe ainsi à des échanges et à des contributions au sein de diverses instances, notamment certains COREPS, qui réunissent les professionnel·les du spectacle vivant et musiques enregistrées, ainsi que les instances publiques. Par ailleurs, elle prend part aux travaux de définition et de mobilisation autour des contrats de filière musiques actuelles.

2) « LES RENDEZ-VOUS ACCOMPAGNEMENT » ET LE SOUTIEN AUX ARTISTES EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION

L'accompagnement « sur mesure » construit en partenariat avec le groupement d'employeurs « Les Gesticulateurs » depuis 2022 accompagne les musiciens et musiciennes du secteur des musiques et danses traditionnelles en phase de structuration ou en phase de mutation.

Ce dispositif s'est terminé en octobre 2024 par suite du départ de la personne référente chez [Les Gesticulateurs](#).

22 rendez-vous ont été organisés en 2024, dont 10 % ont donné lieu à un second entretien. Comme les années précédentes, les structures accompagnées sont majoritairement de jeunes initiatives, disposant de très faibles moyens, avec peu ou pas de salariés-es, et bénéficiant de peu de subventions.

Suite à l'arrêt du dispositif fin octobre 2024, la FAMDT est actuellement en réflexion pour élaborer une nouvelle proposition.

Cette action visera en priorité à soutenir la structuration professionnelle des artistes, en s'appuyant sur les dynamiques de coopération déjà à l'œuvre dans les territoires, portées par les adhérent-es de la FAMDT. Dans cette perspective, un nouveau dispositif intitulé TSF — Transfert de Savoirs-Faire sera mis en place. Il a pour ambition de favoriser la transmission, la circulation et la mutualisation des compétences, tant au sein de la fédération qu'entre ses membres. L'expérimentation de TSF débutera en septembre 2025.



a) Fonds solidaire

Les sollicitations « en urgence » n'ont cessé de se multiplier ces derniers mois, se concentrant à la fois sur des problématiques financières et budgétaires, et sur des besoins en accompagnement pour le montage de dossiers.

Cette tendance s'est confirmée en 2024 dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

Face à ces défis, la FAMDT a poursuivi cette année l'expérimentation d'un dispositif de relais de trésorerie à destination de ses structures adhérentes. Ce dispositif leur permet de faire face à des tensions temporaires de trésorerie, notamment liées à des retards de versement de subventions pourtant actées, qui fragilisent leur équilibre économique.

Un cadre rigoureux a été mis en place pour garantir la sécurité et l'efficacité de ce soutien ponctuel : chaque demande fait l'objet d'un examen attentif par le conseil d'administration, afin d'assurer une prise de décision éclairée. La structure bénéficiaire est invitée à fournir un ensemble de documents permettant d'évaluer sa situation (bilans financiers, comptes de fonctionnement, plans de trésorerie, conventions éventuelles, éléments de contexte, etc.).

En 2025, la FAMDT entend renforcer son engagement en consolidant ce dispositif et en approfondissant son partenariat avec le programme « Culture Diag' ». L'objectif est de nourrir une réflexion structurelle sur les modèles socio-économiques des structures de son écosystème, largement associatif.

Dans cette dynamique, la FAMDT s'engage à poursuivre et élargir ses actions en 2025 : développement de nouveaux outils d'accompagnement, renforcement des dispositifs de soutien... afin d'anticiper les mutations du secteur et d'apporter des réponses durables aux enjeux rencontrés par les actrices et acteurs qui le composent.

3) RÉFLEXION INTERNE POUR CRÉER UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, BRAS ARMÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI

L'année 2024 a permis d'amorcer un travail de préfiguration en vue de la création d'un groupement d'employeurs. Cette démarche a été menée en collaboration avec la [fédération nationale des Groupements d'Employeurs culture](#), la Direction Générale du Travail, et [Opale-CRDLA culture](#).

Pour rappel, un groupement d'employeurs (GE), institué par la loi de 1985, est un outil réglementé de « mise à disposition de personnel », permettant à plusieurs employeurs et employeuses de mutualiser l'emploi de salarié-es. Il poursuit un double objectif :

- **Répondre aux besoins de main-d'œuvre récurrents et à temps partiel des structures adhérentes ;**



© J. Juhel

- **Sécuriser les parcours professionnels des salarié-es en favorisant la création d'emplois pérennes, idéalement en CDI à temps complet.**

Les membres d'un GE peuvent être des associations, des entreprises et, depuis la loi de 2005, des collectivités territoriales et leurs établissements publics. Cette approche s'inscrit pleinement dans une logique de mutualisation et de coopération renforcée au service de l'emploi et de la professionnalisation des acteur·rices du secteur.

Cependant, en 2024, ce projet de préfiguration n'a pas pu aboutir, faute de moyens et de temps d'ingénierie pour mener à son terme l'enquête préalable. Cette expérience a néanmoins permis d'ouvrir une réflexion plus large sur la mise en place d'un dispositif de transfert de savoir-faire interne au réseau de la FAMDT qui sera mis en place en 2025.

Cette initiative vise à renforcer les logiques de compagnonnage entre pairs, en facilitant le partage de compétences et d'expériences entre les structures adhérentes.

L'affirmation du rôle d'accompagnement porté par la FAMDT, en lien étroit avec les dynamiques initiées par ses adhérent-es, demeure essentielle.

La fédération doit pouvoir anticiper à la fois les urgences et les enjeux conjoncturels et structurels à venir. La question de l'emploi dans notre écosystème culturel reste un défi de long terme, auquel la FAMDT souhaite apporter des réponses adaptées, en renforçant son rôle d'observation, de soutien et de coordination.

Ainsi, la FAMDT poursuivra ses travaux sur ces thématiques en lien avec Opale-CRDLA Culture et l'UFISC, afin de continuer à explorer des solutions concrètes pour la mutualisation des ressources et la professionnalisation du secteur.



4) L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE ET LA PRODUCTION D'ÉTUDES ET D'ANALYSES

a) L'observation participative et partagée

L'observation de notre réseau, à la fois qualitative et quantitative, constitue une démarche permanente. En 2024, elle se poursuit en coopération étroite avec d'autres organisations collectives, en particulier avec les membres du collectif **CPOPP** au sein duquel nous sommes engagé-es depuis 2023 en tant que membres fondateur-rices et administrateur-rices.

Cette articulation entre observation, recherche et accompagnement représente un travail fondamental pour mieux comprendre, analyser et faire reconnaître



les réalités complexes que nous portons au quotidien. Dans cette perspective, la FAMDT publiera tous les deux ans des chiffres clés visant à mieux refléter l'écosystème des musiques et danses traditionnelles.

Observer les musiques traditionnelles est un véritable défi. Ces pratiques, multiples et mouvantes, s'inscrivent dans des réalités sociales, culturelles et économiques très diverses. Leur forte dimension relationnelle, communautaire et souvent informelle rend leur observation difficile à cadrer selon les grilles d'analyse habituelles. Cela nous amène à questionner — et parfois à transformer — nos manières de classer, segmenter ou évaluer les mondes musicaux, que ces pratiques relèvent de l'amateurat ou du champ professionnel.

Cette observation est pourtant indispensable pour mieux appréhender, représenter et accompagner un écosystème en évolution permanente. Elle doit être pensée en dialogue avec d'autres réseaux et filières musicales, car si les musiques traditionnelles ou du monde ont leurs singularités, elles partagent avec d'autres pratiques artistiques une dimension culturelle, sociale et citoyenne commune.

Dans ce cadre, un travail important a été mené autour de l'enquête collective sur les parcours des musicien-nés, conduite à l'échelle nationale avec d'autres réseaux musicaux tout au long de 2023 et 2024.

Voir ici : <https://www.famdt.com/actualite-famdt/enquete-observation-nationale-des-parcours-de-musicien-ne-s/>

Enfin, ce travail prend également forme à travers les dossiers thématiques publiés sur notre portail ressource [Modal, le média](#), qui donne la parole aux actrices et acteurs de notre écosystème.



À l'image de la démarche "Raconter la vie" portée par Pierre Rosanvallon, notre ambition est aussi de faire émerger, à travers ces récits, ces chiffres et ces analyses, une intelligence sensible des pratiques. Il s'agit de rendre visibles les trajectoires singulières, les engagements de terrain, les tensions vécues, les joies partagées — et, ce faisant, de renforcer la capacité de notre secteur à se penser et à se faire entendre à hauteur d'humain-es.

b) Recherche-action, colloques et études en 2024

En 2024, la FAMDT a poursuivi et renforcé son travail de recherche, de transmission et de valorisation des musiques et danses traditionnelles sur l'ensemble du territoire national, y compris en outre-mer. Dans une dynamique de coopération, de partage des savoirs et de reconnaissance des pratiques culturelles dans leur diversité, elle a contribué à plusieurs événements d'envergure et consolidé ses partenariats avec le monde académique, les institutions publiques et les acteur-rice-s du secteur culturel.

a - Colloques et rencontres professionnelles en 2024.

• **Printemps du Bal**: organisation d'un grand colloque dédié à la danse et aux musiques à danser, valorisant les pratiques contemporaines et les enjeux liés à leur circulation, leur reconnaissance et leur transmission.

• **Rencontres nationales autour des archives sonores**: co-organisées avec la Bibliothèque Nationale de France, Dastum, ces rencontres ont permis d'approfondir les questions de mémoire, de transmission intergénérationnelle et de renouvellement des formes de patrimonialisation des musiques traditionnelles.



b - Valorisation de la recherche et diffusion des savoirs

La FAMDT a poursuivi son engagement en faveur de la recherche et du croisement des savoirs en s'appuyant sur un réseau élargi de chercheur·euses (historien·nes, géographes, ethnomusicologues, économistes, sociologues, anthropologues), intégré·es notamment à son conseil d'administration. Cette démarche a permis de développer plusieurs axes d'action structurants :

- **Valorisation des travaux de recherche et des publications** consacrés aux musiques et danses traditionnelles, avec une attention particulière portée aux pratiques actuelles et aux personnes qui les incarnent.

- **Diffusion des connaissances scientifiques** en lien avec la musicologie, l'ethnomusicologie, la sociologie des pratiques culturelles et l'anthropologie des territoires.

- **Renforcement des partenariats** avec des réseaux régionaux et nationaux, des laboratoires de recherche universitaire et des institutions publiques, pour mieux faire entendre la voix des acteur·rice·s du secteur et contribuer à l'élaboration de politiques culturelles inclusives.

- **Organisation, soutien et publication de séminaires, colloques et journées d'étude**, visant à nourrir la réflexion collective et à outiller les dynamiques professionnelles.

c) Production éditoriale et médiatique

- **Ouvrage La création dans les musiques traditionnelles** : publié en 2023 en coédition avec le CPMMDT et Le Nouveau Pavillon (Éditions Mélanie Seteun), ce livre continue de faire référence pour penser la vitalité, la diversité et les innovations au sein des musiques traditionnelles. Il a fait l'objet d'une valorisation tout au long de l'année 2024.



Rencontres pros d'Eurofonik 2024

- **Le site Modal, le média** : la FAMDT a poursuivi l'animation et l'enrichissement de ce portail ressource, en proposant notamment des dossiers thématiques sur :

- o La lutherie dans les musiques traditionnelles ;

- o La place des femmes et des identités de genre dans ces répertoires et pratiques ;

- o Le bal et les réseaux de diffusion occasionnelle, moteurs de diversité culturelle sur les territoires.

Voir les dossiers : <https://modal-media.com/dossiers/>

Version augmentée de l'ouvrage : série de podcasts Ébullitions : cette série propose des regards croisés et enrichis sur la création dans les musiques traditionnelles, à travers des entretiens avec des artistes, chercheur·euses et professionnel·les du secteur.

Écouter les podcasts : <https://podcast.ousha.co/contretemps-les-podcasts-de-la-famdt/playlist/ebullitions>



Ouvrage *La création dans les musiques traditionnelles en France* – Écho d'un monde musical en effervescence



Podcasts *Ébullitions* – les musiques traditionnelles en mouvement

B. Le développement régional et territorial de la FAMDT

La mise en réseau et le maillage des territoires ont continué d'être au cœur des priorités de la FAMDT en 2024, et le resteront dans les années à venir.

À l'échelle de l'ensemble du territoire national, nous avons constaté une **augmentation significative du nombre d'adhérent-es**, ainsi qu'une **multiplication des sollicitations** émanant d'acteur·rices souhaitant se fédérer au sein de notre réseau. Dans un contexte de transformation constante du paysage culturel et institutionnel, la FAMDT poursuit activement son travail de structuration régionale et de présence de proximité.

En lien avec le conseil d'administration, nous souhaitons poursuivre et amplifier la mise en place de relais territoriaux et/ou de collectifs fédérés, en veillant à adapter cette dynamique à chaque réalité locale.

Ces dernières années, de nouveaux relais territoriaux ont vu le jour : le [Nouveau Pavillon](#) en région Pays de la Loire, [La Loure](#) en Normandie, la compagnie [Hart Brut](#) en Nouvelle-Aquitaine, et la coopérative [Sirventès](#) en Occitanie. Cette dynamique, bien que porteuse, reste complexe à mettre en œuvre car elle dépend à la fois des contextes politiques régionaux, du tissu local d'acteur·rices identifié-es et mobilisé-es, et du niveau d'implantation de la FAMDT dans chaque région. Elle nécessite un travail d'ajustement constant.

Le processus engagé par la fédération vise à articuler deux logiques complémentaires : **une logique de réseau**, souple et ouverte, et **une logique fédérale**, structurante et collective. Cette articulation permet de faire mouvement et de transformer durablement la manière dont les diversités culturelles que nous représentons sont reconnues et soutenues. **Ce travail de fond s'inscrit dans le temps long et permet de :**

- **Renforcer** notre feuille de route en matière de maillage territorial, en lien avec l'évolution continue de nos relais régionaux ;
- **Adapter** le fonctionnement de la FAMDT aux mutations en cours (réorganisations territoriales, nouvelles formes de dialogue social, montée en puissance des dynamiques locales...) et articuler nos actions du local à l'échelle européenne ;
- **Diffuser et partager** sur les territoires nos principes, analyses et propositions

(coopération, économie solidaire, droits culturels, musiques et cultures de l'oralité, patrimoine culturel immatériel, transmission, documentation, création...) à travers des ressources, formations, rencontres, appuis à la coordination ;

- **Favoriser** l'appropriation de ces enjeux par les acteur·rices des musiques et danses traditionnelles et du monde, et encourager leur implication dans les espaces de co-construction, y compris au sein des réseaux territoriaux de musiques actuelles ;
- **Nourrir** la FAMDT des dynamiques territoriales, renforcer sa légitimité auprès des pouvoirs publics (services déconcentrés et collectivités) et des regroupements professionnels ;
- **Encourager** l'observation partagée, les échanges, et la possibilité d'actions collectives autour d'enjeux communs.

Cette dimension fédérale de travail reste une **priorité forte pour la période 2023–2026** : évolution des relais, renforcement du maillage, organisation de rendez-vous sur les territoires dans une perspective de reprise, de relance et de réinvention collective.

Dans ce cadre, **une attention particulière est portée aux territoires d'outre-mer.** De nombreux échanges sont menés avec le Centre national de la musique, notamment avec Pierrette Betto et son équipe. La FAMDT s'implique activement dans les travaux du Fonds Outre-mer, ainsi que dans les réflexions en cours sur la territorialisation des politiques publiques de la musique. Ce partenariat engagé reflète notre volonté de contribuer à un soutien structurant, équitable et durable aux musiques et danses traditionnelles, dans toute leur richesse et leur diversité, y compris dans les territoires ultramarins. Nous portons notamment la relance d'un Centre des musiques et danses traditionnelles en Guadeloupe, en lien étroit avec les acteur·rices locaux·ales et les dynamiques territoriales existantes.



C. Le développement des activités artistiques, culturelles et patrimoniales de la fédération

1) LE SPECTACLE VIVANT (CRÉATION, PRODUCTION, DIFFUSION)

Bilan 2024 – Développement et structuration de la filière spectacle vivant dans le champ des musiques et danses traditionnelles

La grande majorité des adhérent·es de la FAMDT évoluent aujourd'hui dans le champ du spectacle vivant. En tant que fédération nationale, nous avons la responsabilité de valoriser, d'accompagner et d'expérimenter des initiatives structurantes pour l'ensemble du secteur. Ces dynamiques s'incarnent à travers des temps forts de coopération, de mutualisation et de visibilité, contribuant au rayonnement des esthétiques que nous portons.

En 2024, nous avons poursuivi notre engagement en soutenant des expérimentations ambitieuses, porteuses d'avenir pour la filière, et en affirmant la nécessité de mieux reconnaître la richesse et la diversité des créations. Dans ce cadre, plusieurs objectifs opérationnels et stratégiques ont été mis en œuvre, en lien avec les priorités partagées avec le ministère de la Culture dans le cadre de nos engagements communs.

- **Favoriser la co-production et la mise en réseau des acteur·rices de la filière** (artistes, producteur·rices, diffuseur·euses, labels, etc.). Nous avons consolidé notre dispositif Prod-Mut (production mutualisée), en l'articulant étroitement avec le programme national de soutien à la création mutualisée porté par le ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Programme-de-soutien-a-la-creation-mutualisee-en-musiques-actuelles> ;
- **Mettre en lumière les projets de création à travers des appels à candidatures ciblés**, favorisant ainsi la rencontre entre les professionnel·les, programmeur·rices et diffuseur·euses sur des scènes pluridisciplinaires. Ce travail a été renforcé grâce à des partenariats qui permettent non seulement de co-produire davantage, mais aussi de renforcer la proximité avec nos adhérent·es sur le terrain ;
- **Identifier, accompagner et structurer durablement des lieux de création et de diffusion** dédiés aux musiques traditionnelles et du monde. Ce maillage territorial cohérent vise à consolider un réseau de ressources accessibles à l'échelle nationale ;

- **Renforcer l'accompagnement des équipes artistiques et des producteur·rices**, notamment en facilitant l'accès aux dispositifs publics de soutien à la création et à la structuration (État via les DRAC, Centre National de la Musique, ONDA, etc.) ;

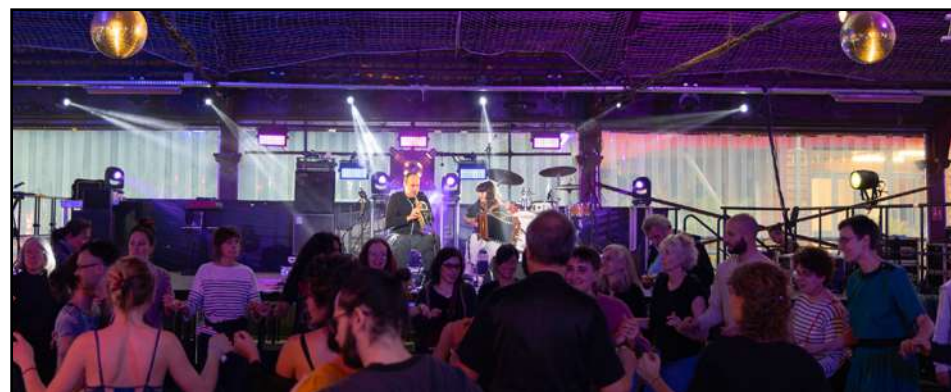


- **Œuvrer à une meilleure prise en compte des réalités des petites et moyennes structures par le CNM**, afin d'optimiser l'accès aux aides pour les projets émergents ou atypiques, qui témoignent de la vitalité du secteur mais peinent encore à trouver une reconnaissance institutionnelle pleine et entière ;

- **Développer la mise en réseau des professionnel·le·s** et favoriser une meilleure connaissance du secteur au sein des réseaux partenaires (FEDELIMA, réseaux de lieux labellisés ou non, etc.), dans une logique de décloisonnement, d'échange de pratiques et de coopération renforcée.



Ces actions traduisent la volonté de la FAMDT de défendre une filière vivante, inventive et solidaire, capable de relever les défis contemporains tout en affirmant la richesse culturelle et la diversité des esthétiques qu'elle porte.



2) ACTIONS CONCRÈTES ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Bilan 2024 – Renforcement des dynamiques de diffusion et de structuration

En 2024, la FAMDT a poursuivi et intensifié son engagement en faveur de la visibilité, de la reconnaissance et de la structuration des musiques et danses de tradition orale, en consolidant des partenariats stratégiques avec des festivals, salons professionnels et événements culturels en France.

Ces collaborations permettent de valoriser les créations portées par ses adhérent·es, tout en favorisant une ouverture vers de nouveaux réseaux de diffusion. L'enjeu est clair : dépasser l'entre-soi en s'adressant à des programmeur·rices pluridisciplinaires parfois peu familier·ières avec les esthétiques des musiques traditionnelles et du monde.

- **Prix des Musiques d'ICI** : En collaboration et coopération avec le Festival [Villes des Musiques du Monde](#) et le [Collectif des Musiques et Danses du Monde en Île-de-France](#) (relais territorial de la FAMDT), nous avons poursuivi ce dispositif de repérage et d'accompagnement d'artistes émergent·e·s. Son succès grandissant confirme sa pertinence et appelle à un renforcement de ses moyens et de sa reconnaissance, notamment auprès des partenaires institutionnels (ministère de la Culture, CNM, etc.) ;



- **Parcours showcases au MaMA Festival** : Après une première édition réussie en 2023, nous avons renouvelé notre présence au MaMA en 2024, en construisant un parcours de showcases dédié aux musiques trad'actuelles. Ce dispositif favorise la rencontre entre artistes et professionnel·les, et participe à l'ouverture de ces esthétiques vers de nouveaux espaces de diffusion ;



- **Engagement structurant en direction du jeune public** : Partenaire du festival [Babel Minots](#) à Marseille, la FAMDT affirme sa volonté d'inscrire les musiques et danses traditionnelles dans le champ du spectacle jeune public. En s'appuyant sur des collaborations actives avec des acteurs de référence ([SACEM](#), [JM France](#), [Réseau RAM-DAM](#), etc.), nous contribuons à la structuration d'un réseau professionnel et à la formulation de recommandations pour les politiques culturelles en faveur du jeune public.



- **Implication dans la seconde édition du salon Babel Music XP** : La FAMDT a participé activement en 2024 au rendez-vous international en siégeant au comité stratégique et en y portant la voix des musiques de tradition orale à travers plusieurs débats et temps d'échange autour des enjeux du secteur.



Consolidation d'un réseau national de lieux ressources pour le soutien à la création, production et diffusion.

En lien avec la délégation Musique du ministère de la Culture, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales, nous avons poursuivi la mise en place d'un réseau national de lieux ressources investis dans l'accueil, la création et la diffusion des musiques traditionnelles et du monde. Ce travail de terrain est essentiel pour renforcer les écosystèmes locaux et garantir une présence pérenne de ces esthétiques sur les territoires.

En affirmant notre volonté de structurer, coopérer et faire rayonner les musiques et danses traditionnelles à l'échelle nationale, la FAMDT s'engage pleinement dans une dynamique de transformation du secteur, en lien avec les enjeux contemporains de diversité, d'accès aux droits culturels et de renouvellement des formes de diffusion.

3) LE TRAVAIL AUTOUR DE LA DANSE ET LE RAPPORT AUX MUSIQUES À DANSER

Les échanges au sein du conseil d'administration ont démontré les attentes de nos adhérent-es, des praticien-nes en général et du Ministère. Ces attentes concernent notamment les enjeux de structuration tant dans les pratiques d'enseignement, que concernant la danse au plateau.

Au vu de l'importance du chantier, la FAMDT s'est entouré de personnalités qualifiées pour l'accompagner sur la réflexion et ses travaux à venir. Les dernières années ont été également marquées par l'ouverture vers les danses du monde avec l'arrivée de nouveaux-elles adhérent-es. Nous serons attentif-ves à la prise en compte de cette ouverture dans notre travail notamment via le travail d'observation du réseau. Un travail d'identification des chorégraphes en activité qui se sont saisi-es de motifs de danses traditionnelles dans leurs créations récentes à fait l'objet d'un travail de situation sur l'état de l'art.

Plusieurs axes de travail sont donc définis via le groupe de travail danse pour les 4 prochaines années :

- **Renforcer la FAMDT dans son rôle de centre ressource :** Recenser, évaluer, communiquer sur les projets, les expériences, etc., en collaboration avec les centres en région, et les adhérent-es. Élargir aux acteur-rices et associations de danse non adhérent-es ;
- **Renforcer la FAMDT dans son rôle d'observatoire.** Faire la liaison entre les pratiques et la recherche. Mettre à disposition les expériences, les réalisations. Apporter des éléments de contenus par la réalisation de colloques et / où rencontres professionnels. Échanges d'expériences. Analyse. Voir les partenariats à encourager avec l'association des chercheurs en danses ;
- **Renforcer la FAMDT dans son rôle de soutien à la création :** Promouvoir l'artiste professionnel-le ou amateur. Travail sur la reconnaissance du-de la danseur-euse. Représentation auprès des pouvoirs publics. S'appuyer sur les leviers juridiques et intellectuels que constituent les conventions de l'UNESCO



Colloque du Printemps du Bal (Philharmonie)

pour la sauvegarde du PCI (ratifiées à l'unanimité par le Parlement français en juin 2006) ;

- **Renforcer la FAMDT dans son rôle sur la transmission.** Action culturelle, formations. Lieux de transmission. Rencontres.

Bilan 2024 – Chantier Danse au sein de la FAMDT

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la reconnaissance et l'intégration des pratiques chorégraphiques au sein du projet fédéral de la FAMDT. Plusieurs actions structurantes ont permis de mieux inscrire la danse comme un axe à part entière dans la dynamique fédérale :

- **Intégration de la danse comme "sujet" à part entière** dans les projets de numérisation, dans le développement du portail en ligne, ainsi que dans le Modal, le média ;
- **Organisation d'une journée dédiée au bal et à la relation au corps dansant**, dans le cadre des Rencontres Eurofonik (mars 2024) ;
- **Renforcement de la dimension "danse"** dans le dispositif des bourses de compagnonnage, au même titre que l'attention portée à la création jeune public – un axe actuellement en dialogue avec l'ADAMI ;
- **Préfiguration d'un prix des danses d'ICI**, en lien avec les diasporas concernées. Ce projet vise à élargir le partenariat existant autour du Prix des Musiques d'ICI, notamment avec Villes des Musiques du Monde et l'ensemble des actrices et acteurs impliqués ;
- **Recensement et valorisation des collectages en danse**, des pratiques et des répertoires en lien avec les territoires, en s'appuyant notamment sur les ressources de la Cinémathèque de la danse.

Au-delà de ces premières actions, l'année 2024 a également permis d'amorcer une réflexion stratégique sur les conditions de pérennisation de ce chantier, en identifiant de nouvelles pistes de financements et de collaborations. Ce travail vise à consolider durablement la place de la danse au sein du projet fédéral, dans une approche transversale, inclusive et ancrée dans la diversité des territoires et des expressions culturelles.

4) LA POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA FAMDT : LA VALORISATION DES ARCHIVES SONORES

En 2024, la FAMDT a consolidé son rôle moteur dans la collecte, la structuration et la valorisation des archives sonores. Ces enjeux, portés par de nombreuses structures adhérentes, s'inscrivent dans une démarche collective ancrée dans le référentiel de la Convention de Faro.

Comment transmettre la richesse des collectes de terrain aux artistes, musicien·nes, enseignant·e·s ou chercheur·euses ? Comment permettre une réappropriation créative de ces matériaux par les technologies numériques ? Autant de questions qui nourrissent les projets fédéraux, qu'il s'agisse d'éducation artistique, de création ou de médiation.

L'année écoulée a marqué quelques avancées significatives :

- **Le Portail du Patrimoine Oral** a été repensé, en lien avec **Modal, le média**, notre nouveau webmédia documentaire lancé en 2023. Ce dispositif donne une visibilité accrue aux fonds sonores mutualisés, en facilitant leur accès et leur référencement.
- **Le Guide d'analyse documentaire du son inédit**, en cours de finalisation, traduit l'engagement commun pour une méthodologie partagée.
- La FAMDT a également **renoué avec la BnF en lien avec notre colloque autour des archives sonores**, affirmant sa place singulière en tant que seul espace fédératif à décrire des archives sonores. Certains fonds historiques sont désormais consultables sur Gallica.

Ce travail patient et structurant contribue à renforcer une mémoire sonore vivante, à la croisée des pratiques culturelles, des territoires et de la création musicale.



a) Mutualisation des fonds

Bilan 2024 de l'activité de la commission documentation de la FAMDT

Le travail collectif mené autour des enjeux documentaires, impulsé par la FAMDT, continue de produire des effets concrets au sein du réseau. Il nourrit une dynamique durable d'échanges, de coopération et de mutualisation entre les structures adhérentes, que la fédération soutient activement dans la durée.

À titre d'exemple, le projet Massif-Central, initié par six associations du centre de la France, a permis la création d'une base de données mutualisée entre ces structures. Cette initiative a évolué pour donner naissance à la **Base Inter-régionale du Patrimoine Oral**, en s'élargissant à un nouveau partenaire : l'association La Loure, en Normandie. La base est aujourd'hui gérée par la **Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne** et repose sur un modèle de coopération active entre les structures contributrices, illustrant les capacités du réseau à construire des outils partagés et adaptés aux réalités des territoires.

En 2024, la commission documentation poursuit également le travail de développement du **Portail du Patrimoine Oral**, avec l'objectif d'y agréger de nouvelles bases gérées par des associations membres. Cette démarche vise à renforcer la visibilité et l'accessibilité des fonds sonores issus d'un plus grand nombre de territoires, en valorisant la diversité des patrimoines oraux – du local à l'international.



b) La commission documentation en 2024

En 2024, la Commission documentation a poursuivi et intensifié ses efforts en matière de collecte, de conservation et de valorisation des archives sonores. Elle a activement contribué à la structuration d'un véritable réseau de centres de documentation, favorisant la mise en relation, le partage d'expertises et la mutualisation des pratiques.

La commission assure également la gestion du **Portail du Patrimoine Oral**, outil essentiel de diffusion et d'accès aux données numériques patrimoniales, qui continue d'évoluer pour répondre aux besoins des professionnels, des chercheur·ses et du grand public.

Une attention particulière a été portée cette année à l'exploration et au développement de **nouvelles formes de valorisation** de ces ressources numériques : expérimentations artistiques, valorisations pédagogiques, narrations sensibles ou participatives... Ces initiatives visent à renouveler les usages des archives sonores, à en faciliter l'appropriation par une diversité d'acteurs et à en élargir les publics.

Enfin, la commission a piloté l'organisation des **Rencontres nationales autour des archives sonores**, qui se sont tenues à Rennes en novembre 2024. Ce temps fort a permis de rassembler les professionnel·les du secteur, les chercheur·ses, les artistes et les représentant·es des territoires pour échanger autour des enjeux contemporains liés à la collecte, la diffusion, l'éthique et la réappropriation des archives.



Page d'accueil du [Portail du Patrimoine Oral](#) sur Modal, le média.



4) CONSOLIDER LE RÔLE DES LUTHIER·IÈRES ET FACTEUR·RICES AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME DES MUSIQUES TRADITIONNELLES

La lutherie, un maillon essentiel des musiques traditionnelles – le lancement d'un annuaire de la lutherie

La lutherie est un pan majeur et caractéristique du champ culturel des musiques dites traditionnelles. En 2024, la FAMDT a franchi une étape clé en lançant **le premier annuaire dédié à la lutherie en musiques traditionnelles**, un outil essentiel pour renforcer la visibilité des luthier·ières et facteur·rices d'instruments au sein de l'écosystème musical.

Aujourd'hui, ces artisan·es ont atteint une qualité de fabrication remarquable, développant des savoir-faire d'exception tout en intégrant des innovations techniques et acoustiques. Pourtant, ils et elles restent souvent isolé·es et absent·es des médias, qu'ils soient papiers ou numériques. **Faciliter leur reconnaissance et leur mise en réseau est un enjeu crucial pour la vitalité et la diversité des musiques traditionnelles.**

En 2023, dans le cadre de son projet fédéral, la FAMDT s'est engagée activement à **mettre en lumière ces artisan·es du quotidien**, maillons essentiels de la diversité culturelle et de la création artistique. Cette action s'est traduite par plusieurs initiatives qui ont permis de poursuivre la dynamique en 2024



[L'annuaire de la lutherie](#)

- **La création de « La Gazette des facteurs »**, un journal donnant la parole aux acteur·rice·s de la lutherie et valorisant leur travail. [Voir ici](#)

- **La participation à l'étude de l'Institut National des Métiers d'Arts sur la facture instrumentale**, un document de référence sur l'évolution du secteur. [Lire l'étude.](#)

Par ailleurs, la FAMDT s'est impliquée dans des événements majeurs, notamment le **Festival international de lutherie « Le Son Continu » en Berry**, et a renforcé ses collaborations avec la **Chambre syndicale de la facture instrumentale** pour structurer et défendre ce secteur.

Une lutherie en pleine évolution

Si l'image des instruments traditionnels reste parfois figée dans l'imaginaire collectif, les facteur·rice·s d'instruments ont su prendre le virage des nouvelles technologies. Des vieilles électroacoustiques aux cornemuses amplifiées, leur ingéniosité permet d'explorer de nouvelles sonorités et de répondre aux besoins des musicien·ne·s contemporains.

Le paysage de la lutherie française est également enrichi par la diversité des savoir-faire issus des migrations. De nombreux artisans, héritiers de traditions venues d'Afrique, du Maghreb, d'Asie ou d'Amérique latine, créent des instruments d'une grande finesse, ouvrant de nouveaux horizons sonores et renforçant la place des cultures du monde dans le patrimoine musical hexagonal.

Avec le lancement de l'annuaire de la lutherie en musiques traditionnelles en 2024, la FAMDT poursuit son engagement en faveur de cette filière essentielle. Cet outil permettra de mieux connecter les artisan·e·s aux musicien·ne·s, aux professionnel·le·s du spectacle et au grand public, tout en contribuant à faire reconnaître la richesse et la modernité de la lutherie des musiques traditionnelles en France.

D. Les formations, les parcours professionnels et la question des transmissions

1) LA FORMATION DES BÉNÉVOLES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'année 2023 a marqué le renforcement de notre travail de formation pour les bénévoles associatif-ve-s de la fédération notamment dans le cadre des rencontres, temps fort et webinaires. **Un plan d'action de trois ans est mis en place (2023, 2024, 2025)** en lien avec le fonds de développement de la vie associative.

Il s'agit de conduire des actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation des acteur-ric-e-s autour des enjeux transversaux et spécifiques autour des musiques, danses traditionnelles (administration/juridique, Europe et ouverture internationale, communication-valorisation-éditorialisation, connaissance du paysage professionnel).

Ce travail s'inscrit dans le cadre du partenariat et du soutien avec le **Fonds de Développement de la Vie Associative et la mise en place de webinaires**. La FAMDT, à travers ces temps de rencontres, souhaite répondre à trois objectifs principaux :



- **Mobiliser les adhérent-e-s** de la FAMDT et leur **permettre une montée en compétences** mais aussi **favoriser l'interconnaissance** et la mise en réseau ;
- **Faire monter en compétence les adhérent-e-s** (équipes bénévoles et professionnelles) et **renforcer leurs connaissances des enjeux et les modalités de structuration** du champ culturel sur les dimensions professionnelles et citoyennes ;
- **Encourager la réflexion collective concernant les enjeux autour de l'écologisation / la décarbonation** des pratiques culturelles mais également **les enjeux d'égalité et de diversité** au cœur des pratiques et des organisations adhérent-e-s.

Liste des webinaires co-organisés, ou webinaires auxquels nos adhérent-es ont été convié-es directement :

15/01 · Les aides financières de l'ONDA	16/01 · L'enseignement artistique	12/02 · Onda - la plateforme CooProg	14/03 · Programme de soutien à la création mutualisée en musiques actuelles
21/03 · La mutualisation de l'emploi : quelques clés avant de se lancer	29/04 · VHSS : quels accompagnements pour les individuel-les ?	14/05 · Dispositif Bourse auteur-ric-e-s et/ou compositeur-ric-e-s du CNM	16/05 · Quelles formes juridiques pour vos structures artistiques ?
20/06 · Entrer en coopération européenne ? : objectifs, démarche et appels mobilisables	10/10 · Le Programme de soutien à la création mutualisée en musiques actuelles	18/11 · Distribution et merchandising : quelles spécificités dans la musique jeune public ?	2/12 · Crédit impôt phonographique : décryptage

2) LES BOURSES DE COMPAGNONNAGE FAMDT - ADAMI EN 2024

Depuis 2012, **les bourses de compagnonnage FAMDT/ADAMI se sont imposées comme un dispositif essentiel pour répondre aux besoins des musicien·nes** déjà aguerri·es à leur pratique musicale, mais désireux·euses de franchir une nouvelle étape ou de se perfectionner sur un aspect spécifique de leur art. Ces bourses vont bien au-delà d'un simple soutien financier : elles incarnent un **véritable levier de transmission et de partage des savoirs**, en offrant une opportunité unique de **travailler en profondeur** avec un·e



formateur·rice choisi·e par le·la boursier·ère, dans un cadre personnalisé et adapté. Ce partenariat de compagnonnage, d'une durée de **10 jours**, s'inscrit dans une démarche de transmission interpersonnelle, où l'échange est fondé sur une

relation de confiance et un travail individualisé.

Ce dispositif a également la vocation de mettre en lumière une aire culturelle spécifique, permettant à chaque boursier·ère de découvrir des pratiques traditionnelles qui enrichissent leur parcours musical. Chaque année, des compagnonnages de qualité sont réalisés, et 2024 ne fait pas exception : 30 dossiers ont été reçus, dont 11 ont été retenus par un jury prestigieux composé d'artistes, programmeurs et enseignants des musiques traditionnelles, issus tant du milieu local qu'international.

La sélection des boursier·ères Adami 2024 est consultable ici : <https://www.famdt.com/wp-content/uploads/2024/02/GRAND-CRU-2023-2024.pdf>

Vous pouvez également prendre connaissance du bilan des bourses 2024 : <https://www.famdt.com/wp-content/uploads/2025/04/BILAN-BOURSES-2024.pdf>

Témoignages 2024 : <https://www.famdt.com/wp-content/uploads/2025/01/Temoignages-2024.pdf>

Il est à noter qu'au vu de la pertinence et de l'impact indéniable du dispositif, l'ADAMI envisage d'étendre ce modèle de compagnonnage à d'autres champs

artistiques, notamment en musique métal, pour soutenir le développement de pratiques musicales diversifiées.

Ainsi, les bourses de compagnonnage FAMDT/ADAMI ne se contentent pas de répondre à un besoin ponctuel : elles sont un vecteur fondamental de la pérennité et de la diversification des musiques traditionnelles, contribuant à la transmission des savoirs et à l'accompagnement des artistes dans leur cheminement artistique.



Bourses de compagnonnages - à gauche Leïla SOLDEVILA boursière en formation avec Zieb ZOUARI et à droite Rebecca ROGER CRUZ

3) LE SOUTIEN AUX FORMATIONS SUPÉRIEURES AVEC LES PÔLES D'ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

a) Le Pont Supérieur Bretagne - Pays de Loire

Depuis 2020, nous avons enclenché un travail en proximité avec les deux pôles d'enseignement supérieur : Le Pont Supérieur et l'Université de Bretagne Occidentale – Brest et le Pôle Aliénor (Tours et Poitiers).

Avec le Pont supérieur, **nous travaillons en partenariat pour la consolidation et le développement du master « Artistes des musiques traditionnelles », formation unique en France.**

C'est la première formation à ce niveau, commune à plusieurs établissements d'enseignement supérieur (Le Pont Supérieur et l'Université de Bretagne Occidentale) portant sur les musiques traditionnelles. Ce master est doublement accrédité par le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La délivrance du diplôme est conditionnée par la présentation scénique d'un projet artistique personnel et la rédaction d'un mémoire de recherche. [Voir ici.](#)

Le master est ouvert en formation initiale et continue.

b) Le pôle Aliénor et le projet européen Tune

La FAMDT s'est engagé pleinement dans le **projet TUNE** porté par le pôle Aliénor en 2024, qui se distingue par une **approche pluridimensionnelle centrée sur la structuration professionnelle des musiques et danses traditionnelles et du monde en Europe**. Ce projet, particulièrement en lien avec les enjeux de l'insertion professionnelle, vise à renforcer les connaissances des étudiant-es du master tout en les ouvrant à une diversité esthétique à travers des partenariats enrichissants.

L'intervention de la FAMDT se concentre sur la mise en réseau, l'accompagnement dans la structuration des métiers et la réflexion sur les politiques publiques de la musique à l'échelle européenne.

L'année 2024 a aussi marqué un tournant dans l'implication européenne de la FAMDT, avec une participation clé au comité de pilotage du projet Erasmus TUNE.

Ce projet, dont **le temps fort s'est tenu en mai 2024**, a constitué une opportunité exceptionnelle pour les acteur·rices de la scène musicale traditionnelle de se connecter et d'échanger des perspectives au sein d'une dynamique européenne. La FAMDT y a joué un rôle central, contribuant activement à la **consolidation de ce réseau transnational, qui a permis de renforcer la visibilité et la reconnaissance des musiques traditionnelles en Europe**. Ce projet témoigne de l'engagement de la fédération pour la coopération internationale et le soutien à la diversité culturelle, facilitant des échanges fructueux entre les acteurs de la scène musicale traditionnelle européenne. Ce bilan souligne l'impact positif de cette initiative sur la promotion des musiques traditionnelles à l'échelle européenne.

[Voir l'article sur Modal, le média ici](#)

[Voir le reportage vidéo ici](#)



Concert final CREC © Photo Julien Briard.

4) LE TRAVAIL SUR LA TRANSMISSION, LA PROFESSIONNALISATION ET LA CONSOLIDATION DES PARCOURS D'ARTISTES

La FAMDT a engagé depuis 2023 une **réflexion collective sur les enjeux de la transmission des musiques traditionnelles et du monde**, couvrant l'ensemble du parcours de formation, de la formation initiale à la formation professionnelle.

Dans le domaine des musiques et danses traditionnelles, où **la transmission est généralement orale**, il apparaît clairement que les enquêtes de terrain révèlent une diversité de modèles d'apprentissage. Ces modèles vont de l'auto-apprentissage à des relations formalisées de maître à élève, illustrant la richesse des pratiques pédagogiques et des rapports entre les acteurs de cette transmission.

En 2024, un groupe de travail a été constitué pour organiser les **« Assises de la transmission ouvertes aux enjeux européens »**, qui se sont tenues **en mai 2024 à Poitiers**, en coopération avec le Pôle Aliénor. Cette rencontre a permis de poser des **bases solides pour une réflexion commune**. Un second temps fort a eu lieu en octobre 2024, orchestré par l'Association des enseignants en musiques traditionnelles, à Aubervilliers, autour des problématiques liées à l'enseignement et aux pratiques qui en découlent.

Les contenus de ces rencontres sont valorisés sur Modal, le média ([Voir le reportage vidéo ici](#)). Ces travaux ont pour objectif de mettre en lumière les spécificités de la transmission, tout en produisant des éléments de connaissance nécessaires à la définition des priorités de travail pour la Fédération.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de collecte et d'analyse des pratiques d'enseignement, avec des premiers résultats disponibles, fruit du travail de Michel Le Breton. [Voir le document complet en cours de finalisation](#).

Cette initiative permet en 2025 d'améliorer la coordination des actions dans ce domaine, renforçant ainsi la lisibilité et la crédibilité des projets à toutes les échelles où se mobilisent les adhérent-es et la fédération. L'objectif de ce travail n'est pas de juger de la légitimité de chaque action de formation, mais de reconnaître que celles et ceux qui ont fait le choix de transmettre ces musiques aujourd'hui se posent un ensemble de questions cruciales. Ces questions méritent d'être débattues collectivement, dans un esprit de coopération et de complémentarité avec les autres champs des musiques actuelles.



E. La dimension partenariale et de co-construction, les rencontres professionnelles et les engagements européens de la fédération

1) DYNAMIQUES DE COOPÉRATIONS ET RELATION AUX PARTIES PRENANTES AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME

La FAMDT, en tant que fédération, participe activement à plusieurs espaces collectifs de travail, contribuant ainsi non seulement à l'ouverture de la fédération mais également à l'accompagnement de ses adhérent-es. Cette implication témoigne de la volonté de renforcer la structuration professionnelle et de favoriser une coopération étroite avec les organisations du secteur musical. Elle permet d'élargir le périmètre des actions territoriales (Europe, international) et intersectorielles (économie solidaire, éducation, social...) dans un objectif commun : défendre l'intérêt général et les droits culturels.

Les priorités de la FAMDT incluent :

- La mise en place de dynamiques de coopération avec des secteurs diversifiés ;
- Le développement de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- La contribution active aux espaces de réflexion sur les politiques culturelles de la musique.

La FAMDT dans ce cadre s'est engagé en 2024 comme membre de :

- **Hexopée** (ancien CNEA), (Syndicat des employeurs de l'animation) ;
- **SMA** (Syndicat des Musiques Actuelles), au sein du collège des réseaux et fédérations ;
- **Collectif des Associations Citoyennes** (CAC) ;
- **UFISC** (à la co-présidence de l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles ;
- **Agi'son** (la prévention des risques auditifs se pose aussi pour les musiques traditionnelles et du monde!) ;
- **Ramdam** (Le réseau musique « jeune public ») — la FAMDT est membre du conseil d'administration.
- **Les Locales** notamment sur les enjeux autour du



développement culturel territorial et les enjeux autour des ruralités.

Depuis toujours, la FAMDT affirme la nécessité de travailler en complémentarité, en partenariat et en coopération avec d'autres organisations du secteur, dans une logique de partage des analyses et des compétences. Ce travail en réseau est un levier pour garantir une vigilance constante et améliorer la capacité de l'écosystème à répondre efficacement aux problématiques émergentes ou existantes.

Ainsi, la FAMDT s'investit pleinement dans de nombreuses structures et organisations professionnelles, couvrant des domaines aussi variés que la culture, l'économie solidaire, et l'éducation populaire. Elle joue également un rôle essentiel dans la dynamique interfédérale et inter-réseaux, collaborant avec des réseaux territoriaux des musiques actuelles et diverses fédérations « musiques », en organisant régulièrement des réunions d'information et de partage.

Cette dynamique se concrétise à la fois dans les actions menées dans les territoires, auprès des adhérent-es, et dans les travaux réalisés à l'échelle nationale et européenne. En 2024, plusieurs actions significatives illustrent cette démarche :

- **Des dynamiques nationales et européennes de réflexion et d'action** incarnées par des moments de partage lors de grands événements du secteur (**Biennale Internationale du Spectacle**, **Trans Musicales de Rennes**, **Pop Mind**, etc.). Ces événements ont été des lieux d'engagement pour la FAMDT tout au long de l'année 2024. (voir les temps forts p 24).
- **Des temps dédiés à la vie de la fédération, où partenaires et organisations sont systématiquement invités**, notamment lors des Rencontres territoriales, des journées professionnelles de la FAMDT, ou des séminaires sur des sujets spécifiques (ruralité, création dans les musiques traditionnelles).
- **Des implications soutenues de la fédération dans des instances interprofessionnelles** telles que l'**UFISC**, le **SMA**, **AGI'SON**, le **Collectif des Associations Citoyennes**, le **Collectif Bar-bars**, ou encore **Relais Culture Europe**.

• La participation active à la préparation de l'événement européen **POP MIND**, un temps de réflexion à l'échelle européenne, initié en 2014 par la [FEDELIMA](#) et le réseau européen [Live DMA](#), rassemblant plus de 30 organisations françaises et européennes. La FAMDT a poursuivi son implication dans la préparation et la mise en œuvre de l'édition 2024, qui s'est tenue à Rennes à l'Antipode (SMAC). www.pop-mind.eu

• En 2024, la fédération a également consolidé des partenariats spécifiques, notamment avec des organisations comme Jeunesses Musicales de France où Futurs composés sur la création musicale renforçant ainsi les liens intersectoriels et la coopération dans le domaine de la musique.

La FAMDT demeure résolument engagée dans la construction d'un écosystème musical plus solidaire, inclusif et réactif face aux enjeux contemporains, en s'impliquant pleinement dans les dynamiques de coopération intersectorielle, tant à l'échelle locale qu'internationale.



Préparation de [POP MIND](#), rencontres qui se tiendront à Rennes les 13,14 et 15 mai 2024



Rencontres pros Eurofonik 2024



Modal - Les rencontres 2024



Rencontres [Raffut!](#) 2024

2) L'ENGAGEMENT À LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MUSIQUE ET DANS LES INSTANCES

La FAMDT s'engage activement à contribuer à la co-construction des politiques publiques de la musique, avec une volonté affirmée de participer aux réflexions et aux actions en faveur de la musique traditionnelle et des musiques d'ICI. Cette démarche se concrétise tout au long de l'année 2024 par une implication soutenue dans plusieurs espaces nationaux stratégiques :

- Le [GTMA](#) (groupe de travail sur les musiques actuelles piloté par le ministère de la Culture) ainsi qu'à la Délégation musique ;
- Co-présidence de l'UFISC et engagement dans les travaux du Conseil National des Professions du Spectacle, pour défendre les intérêts des acteurs des musiques et danses traditionnelles et des acteurs de l'économie sociale et solidaire du champ culturel ;
- Engagement de l'équipe FAMDT au sein du GT Égalité et Diversité du Centre National de la Musique, contribuant ainsi à la réflexion sur l'égalité d'accès et la diversité dans le secteur musical ;
- Implication active de la FAMDT dans le conseil



Intervention d'Alban COGREL, directeur de la FAMDT, au Conseil National des Professions du spectacle en tant que co-président de l'UFISC.

d'administration du FONJEP, pour porter les voix des structures de terrain dans les décisions de soutien à la jeunesse et à la vie associative ;

- Contribution de la FAMDT à l'évolution du dispositif d'aide à l'écriture, porté par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), pour renforcer le soutien aux créations et projets artistiques dans le domaine des musiques d'ICI ;
- Engagement de la FAMDT au sein du collège des réseaux et fédérations du Syndicat des Musiques Actuelles ;
- Engagement dans les discussions autour du dispositif "Production Mutualisée", porté par le ministère de la Culture et la Délégation Musique de la DGCA, visant à structurer l'offre de production dans le secteur musical ;
- Participation et contribution de la FAMDT au Comité Stratégique Outre-Mer, mis en place par le Centre National de la Musique, pour renforcer la visibilité et la structuration des musiques traditionnelles ultramarines ;
- Implication dans le Plan "Mieux Produire, Mieux Diffuser" lancé par la DGCA, pour favoriser la professionnalisation et la diffusion des artistes des musiques traditionnelles, tout en soutenant les territoires et structures culturelles locales.

Ces engagements témoignent de la volonté de la FAMDT de jouer un rôle central dans l'évolution des politiques publiques en faveur de la musique, et en particulier des musiques traditionnelles, au cœur des dynamiques culturelles contemporaines.

3) L'ENGAGEMENT DANS LES ENJEUX EUROPÉENS DE LA FAMDT EN 2024

Depuis trois ans, **la FAMDT a consolidé son engagement autour des enjeux européens et internationaux.** Ce choix stratégique a pour objectif d'inscrire cette dimension à plusieurs niveaux dans les projets menés par la fédération. L'accompagnement des adhérent·e·s dans leurs projets européens s'est ainsi intensifié, en s'appuyant sur les partenariats et relations que la FAMDT tisse avec des organisations spécialisées telles que Relais Culture Europe ou Le LABA à Bordeaux. Cette synergie entre nos compétences et celles d'experts permet de renforcer l'accompagnement de l'écosystème culturel, d'accroître sa visibilité et de multiplier les opportunités pour nos membres.

Les solidarités nouées avec le **réseau Live DMA** (qui partage nos bureaux à Nantes) ouvrent également de nouvelles perspectives. Ces échanges enrichissent les projets déjà menés par la FAMDT et apportent une dynamique renforcée, notamment sur les questions politiques et artistiques, en articulant plus finement les enjeux locaux, nationaux et européens.



En 2024, la FAMDT a activement participé à tous les **comités de pilotage pour relancer Pop Mind**, un projet phare sur le plan européen, et a poursuivi son investissement dans la mise en œuvre de cet événement majeur, prévu pour mai 2024. Vous pouvez suivre l'évolution de ce projet ici : www.pop-mind.eu.

La FAMDT a également continué à entretenir des échanges réguliers avec le **réseau européen de musique folk**, un réseau qui se constitue activement à l'échelle continentale. L'idée d'un réseau d'adhésion paneuropéen officiel pour la musique et la culture folkloriques et traditionnelles a été lancée lors de réunions organisées par l'organisation écossaise Burnsong. Ce réseau vise à offrir de multiples avantages : favoriser les rencontres, le partage et la collaboration, renforcer les contacts entre les membres, et améliorer la mobilité des artistes et des organisateur·rices à travers l'Europe. La FAMDT est aujourd'hui fièrement membre de ce réseau et participe activement à ses travaux.

Par ailleurs, la FAMDT s'est investie dans le **groupe de travail du CNM dédié aux enjeux européens**, afin de contribuer au développement de politiques culturelles cohérentes et inclusives, à l'échelle de l'Europe.

Cette dynamique européenne, qui s'inscrit au cœur de notre stratégie, a pour ambition de renforcer les liens culturels transnationaux, de **soutenir la mobilité des artistes et de défendre les spécificités** des musiques et danses traditionnelles dans les forums européens. La FAMDT se positionne ainsi comme un acteur clé de cette transformation et porte les enjeux de la diversité culturelle avec une vision renouvelée et ambitieuse.



European Folk Network

4) LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES ET TEMPS FORTS DE LA FÉDÉRATION EN 2024

La dynamique des rencontres et des rendez-vous, organisés au plus près des adhérent-es, s'inscrit pleinement dans notre démarche de proximité.

À travers les parcours thématiques et les temps dédiés, il s'agit de répondre aux attentes des acteur-rices du secteur et de permettre, tout au long de l'année, de consolider l'«écosystème des Musiques et Danses Traditionnelles». Cette approche s'inscrit dans une logique de parcours et d'ancrage territorial, visant à renforcer l'impact de la FAMDT, non seulement sur le plan de la proximité avec ses adhérent-es, mais aussi pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires, dans lesquels s'inscrivent la majorité de leurs actions.

Ce travail de proximité permet de répondre à des objectifs stratégiques, opérationnels et structurels majeurs, tels que :

- **Fédérer et accompagner les adhérent-es**, en soutenant leurs pratiques professionnelles et leur positionnement au sein de leurs territoires d'action ;
- **Soutenir les activités artistiques, culturelles, éducatives, de documentation et de transmission** des acteur-rices des musiques et danses traditionnelles ainsi que des pratiques culturelles du monde ;
- **Animer et représenter le réseau** des musiques et danses traditionnelles, en portant la voix de ce secteur dans ses dynamiques territoriales, régionales, nationales, européennes et internationales ;
- **Consolider et produire de l'observation et de la connaissance**, afin de favoriser la mise en réseau, les échanges et les coopérations à différents niveaux : territorial, régional, inter-régional, national, européen et international.

Cette approche globale est renforcée par une série de rendez-vous structurants qui jalonnent l'année 2024, mis en place par la FAMDT et ses partenaires. Nous nous y engageons activement, que ce soit par la co-construction des événements, notre participation aux comités de pilotage ou par nos contributions en termes d'expertise et d'animation. Ces rendez-vous constituent un levier essentiel pour l'accompagnement de la structuration du secteur et la consolidation de nos réseaux à toutes les échelles.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

Janvier 2024

- 17 et 18 janvier 2024 - Les BIS de Nantes — Stand et engagement sur plusieurs débats / [voir ici](#) tout le programme. Notamment trois ateliers : «La création dans les musiques traditionnelles : l'écho d'un monde musical en effervescence» / «Comment déployer les coopérations sur et entre les territoires et protéger la diversité culturelle, dans un contexte d'urgence démocratique et écologique?» / «EAC — Quelles cultures, quelle(s) musique(s), quelle(s) valeur(s) transmettre?» /
- Festival Trad'Hivernales à Sommières (30) [Toutes les informations ici](#).



Mars 2024

- Rencontres professionnelles Eurofonik, vendredi 8 mars 2024. [Voir ici](#) ;
- Un an de "Modal, le média" l'outil au service de la structuration et la mise en vitrine des musiques et danses traditionnelles, qu'elles soient d'ici où d'ailleurs. www.modal-media.com avec le lancement de l'annuaire des musiciennes-x le 12 mars -> <https://modal-media.com/annuaire-des-musiciennes-x/>
- Rencontres professionnelles BABEL MINOTS, du 12 au 15 mars, à Marseille - élaborées en coopération avec le Pôle Info Musique, Agescap PIM, l'AMI - Aide aux Musiques Innovatrices, l'Action Culturelle de la Sacem et le réseau RamDam. [Voir ici](#) le programme des rencontres et l'engagement de la FAMDT.;
- Babel Music XP, du 28 au 30 mars à Marseille — participation au comité stratégique et contribution à plusieurs temps forts, 4 tables rondes, 3 daycases Prix des musiques d'ICI et 3 temps conviviaux : [Voir ici](#) : Conférence d'ouverture ([voir ici](#)) ; Conférence : Métamorphose des musiques en migration ([voici ici](#)) ; Conférence : Musiques électroniques et traditionnelles : un futur composé ([voir ici](#)).



Avril 2024

- 25 et 26 avril 2024 - Anost (71) - Visite apprenante avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne. [Toutes les infos ici](#) autour de cette démarche de visite apprenante.



Mai 2024

- Les 2, 3, 4 mai la FAMDT s'est engagé sur la grande opération « Le Printemps du Bal » à la Philharmonie de Paris. Expertise, co-construction du colloque, aide à la programmation, stratégie de mobilisation et communication. [Voir ici](#).
- Les 13, 14 et 15 mai à Rennes à L'antipode – POP MIND avec l'UFISC – un événement majeur où la FAMDT a pris une part active. Cette participation marque un engagement significatif de la fédération dans la réflexion et l'innovation sur le champ associatif culturel et la place de la musique dans la société.
- Journée professionnelle du 18 mai 2024 : « TUNE Opening Borders » – Musiques traditionnelles européennes. Restitution du projet européen avec le pôle Aliénor (Pôle d'enseignement Supérieur). Cet événement a mis en lumière les dynamiques transfrontalières et les échanges culturels au sein des musiques traditionnelles européennes [Toutes les infos ici](#).
- 23-24 mai à Nantes – Organisation et mobilisation pour accueillir le réseau FARO francophone sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, pour le renforcement de la démocratie, de l'État de droits et des droits humains dans un contexte de tensions. Construction d'un [dossier spécial autour de FARO](#) sur Modal, le média.



Juin 2024

- Les 14, 15 et 16 juin, Modal - les rencontres : Les rencontres nationale de la FAMDT à Vire Normandie ;
- > Programme complet : <https://www.modalfamdt.org/wp-content/uploads/2023/06/Modal2023-PROG-COMPLET5.pdf>



• OUBLI ATTRIBUTS ?

- > Communiqué de sortie : <https://www.modalfamdt.org/news/communiquede-sortie-modal-2024-vire/>
- > Retour radiophonique des rencontres en partenariat avec la [Féarock ici](#).

Juillet 2024

- Rencontre professionnelle dans le cadre du festival « Les Suds, à Arles » : toutes les infos sur les rencontres ici : <https://www.famdt.com/actualite-famdt/retrouvez-les-temps-professionnels-des-suds-a-arles-les-12-et-13-juillet/> ;
- Mobilisation et stand au sein du festival « [Le Son Continu](#) » - Festival international de lutherie dans le Berry et mobilisation sur les temps de débats et de rencontres – retour en images ici <https://www.facebook.com/>



Septembre 2024

- 2^e Rencontres Nivernaises des Musiques Traditionnelles, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, le 20 septembre, au Café Charbon à Nevers. [Voir ici](#).



Octobre 2024

- Le 11 octobre 2024 au conservatoire de Nantes : "Les instruments ont-ils un genre?" Journée organisée par Musique et danse en Loire-Atlantique - [Programme ICI](#)
- Rencontres annuelles sur le sujet de l'enseignement et la transmission dans le champ des musiques traditionnelles avec l'AEMDT, au fort d'Aubervilliers les 22, 23 et 24 octobre.



Novembre 2024

- Rencontres archives sonores « NO.s ARCHIVE.s NO.s FUTUR.E.s » – en coopération avec notre centre en région Bretagne, DASTUM
- 27 et 28 novembre, nous coorganisons les troisièmes rencontres autour des pratiques musicales en coopération avec la FEDELIMA, le collectif RPM et la FAMDT.
- 23 novembre à Groix: Présentation de l'exposition "Tambours Battantes!" suivi d'une table ronde / débat du fim documentaire « Mná na bPíob » en présence de Louise Mulcahy musicienne et réalisatrice, documentaire qui les parcours d'interprètes féminines d'uillann pipes du 19^e siècle à nos jour ;



Babel Music XP



Le Printemps du bal à la Philharmonie

Décembre 2024

- "Ton / air à Brest" Rencontres professionnelles dans le cadre du festival No Border. 12, 13 et 14 décembre avec Bretagne World Sound (collectif de producteurs et compagnies), Zone-Franche et la FAMDT.
- "Ton / air à Brest" - Les outils de recherche en musique de tradition orale. Rencontres organisées par Dastum et la FAMDT dans le cadre du festival No Border, en partenariat avec DROM, le Quartz Scène nationale de Brest et Bretagne World Sound.



Exposition Tambour Battantes! sur l'Île-de-Groix par Myriam Jegat



Rencontre apprenante à Anost (71)

F. Responsabilité sociétale de la fédération : développer l'égalité et les diversités dans les musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs, s'engager dans les transitions

1) LE PROJET « TAMBOURS BATTANTES ! » EN 2024



Un projet engagé pour la visibilité des femmes et des minorités de genre dans les musiques traditionnelles

Créé en 2022 avec le soutien du Centre national de la musique (CNM), le projet « Tambours Battantes ! » s'inscrit dans une dynamique de valorisation et d'interpellation. **Porté par la FAMDT, ce projet a pour ambition de questionner et de rendre visible la place des femmes dans nos réalités sociales et culturelles**, au sein de la diversité qui compose le milieu des musiques et danses traditionnelles.

En 2023, le projet a pris de l'ampleur à travers de nombreuses actions, dans le cadre des missions d'intérêt général de la FAMDT et de son engagement à mettre en lumière les actrices et acteurs de son réseau. « Tambours Battantes ! » participe activement à renforcer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, en plaçant cette exigence au cœur des enjeux structurels portés par les organisations du secteur.

Lien vers le projet et les ressources disponibles : www.famdt.com/actions/tambours-battantes/

L'exposition « Tambours Battantes ! » — Une itinérance engagée en 2024

Le projet a rencontré un accueil chaleureux sur les territoires. L'exposition, souvent accompagnée de pastilles vidéo réalisées dans le cadre du dispositif, a été présentée dans plusieurs lieux emblématiques :

- Vitry (35) — Maison des Cultures du Monde, du 20 octobre 2023 au 26 janvier 2024
- Cléguérec (56) — Festival de Kleg, du 6 au 12 mai 2024
- Lourouer-Saint-Laurent (36) — Château d'Ars, dans le cadre du festival Le Son Continu, du 11 au 14 juillet 2024

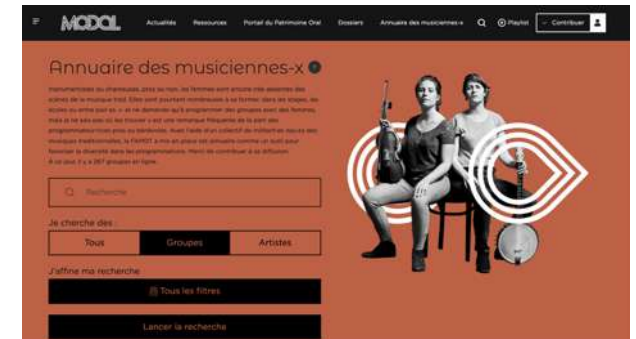


Photo de l'exposition de Myriam Jegat à Redon.

- Malestroit (56) — Espace Culturel, du 4 au 22 décembre 2024
- Île de Groix (56) — Festival de la Cornemuse, le 23 novembre 2024
- Brest (29) — Festival No Border, du 9 au 16 décembre 2024

Les suites du projet : Lancement de "L'annuaire des musiciennes-x du trad"

Dans la continuité des échanges et des constats soulevés par le projet Tambours Battantes ! une problématique majeure est apparue : la faible représentation des musiciennes sur scène. Pour répondre à cet enjeu, la FAMDT, en étroite collaboration avec le collectif Antisexisme trad, a initié la création d'un annuaire des musiciennes-x du trad, une plateforme collaborative visant à recenser toutes les formations musicales intégrant au moins une femme ou une personne appartenant à une minorité de genre.



L'annuaire, **lancé en mars**

2024, connaît un véritable engouement : plus de 660 artistes y sont référencées, et plus de 580 groupes intégrant au moins une femme ou personne minorisée y sont désormais visibles.

Perspectives pour 2025

En 2025, la FAMDT poursuivra le travail autour de cet outil, en étudiant les usages et appropriations de l'annuaire par les professionnel·les du secteur, et en envisageant de nouveaux développements et partenariats pour renforcer encore la visibilité et la reconnaissance des musiciennes dans les musiques traditionnelles.



2) PENSER UNE STRATÉGIE DE LONG TERME POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Au regard de nos échanges au sein de notre **groupe de travail «écologie et transitions»** à la FAMDT nous voyons plusieurs enjeux et principes de la transition écologique pour notre écosystème que nous rappelons ci-dessous :

- Une écologisation et une **transition pour prendre soin du vivant** : réhabiliter la place du vivant dans nos relations et nos constructions sociales, politiques et culturelles / arrêter-limiter la prédation (exploitation à outrance) ;
- Une écologisation et **une transition dans la diversité culturelle** : un mouvement culturel pour changer les modes de vie. Respecter les cultures et les identités locales par la démocratie pour prendre en compte la justice sociale et environnementale. Redonner de la capacitation aux personnes sur l'organisation de modes de vie plus écologiques. Changer de façon de faire (produire, se déplacer, cultiver...) par des imaginaires et des pratiques nouvelles, diverses, par l'innovation et l'expérimentation que porte les musiques et cultures de l'oralité ;
- Une écologisation et une **transition juste** au vu des inégalités sociales et environnementales qui se renforcent dans le temps et mutuellement. «La transition écologique juste désigne une transformation radicale et démocratique de notre société visant à assurer tant la soutenabilité écologique de cette dernière qu'une réponse digne et suffisante aux besoins de tou·tes et l'émancipation de chacun·e»¹.
- La **transition citoyenne (et populaire)** : La transition ne peut s'imposer d'en haut sans tenir compte de la participation des personnes concernées et des solidarités face aux inégalités multiples² liées au changement climatique. Nécessité de mobiliser les citoyens (et donc les acteurs et actrices de la fédération) et leur pouvoir d'agi et de laisser une place aux initiatives locales (exemple dans les quartiers populaires où les territoires ruraux) face au risque de confiscation par le pouvoir parfois autoritaire ou l'expertise.
- La **transition solidaire** qui témoigne d'une approche du local au global. Agir en son lieu et penser avec le monde³. Relier les territoires et les personnes. Penser la solidarité à un niveau international. Assurer les Droits humains, comme ensemble indivisible.

¹ Réussir une transition Écologique juste, voir Labo ESS

² Recherche-action du Mes sur les innovations citoyennes

³ «Et ainsi disons nous. « Agis dans ton lieu, le monde s'y tient. Pense avec le monde, il ressort de ton lieu. » La cohée du Lamentin, Edouard Glissant.

- La **transition écologique comme boussole systémique** pour les enjeux et les solutions. Relier la question de l'écologie à l'exercice des droits (civils, sociaux, culturels, économiques). Nouveaux droits en construction ? Prise en compte des approches féministes, décoloniales...

Au regard de ces enjeux, la FAMDT à en 2023 construit une logique d'alliance et de regards croisés avec la diversité des acteurs et actrices avec qui elle chemine, notamment au sein de l'UFISC (union fédération d'intervention des structures culturelles) ou bien encore en partageant les regards et les ressources au sein de STARTER (<https://projetstarter.org>) où via nos échanges avec la FEDELIMA sur les sujets de décarbonation.



Modal - les recontres à Vire en 2024 - Randonnée chantée par La Loure. © G. Juhel

G. L'information, la valorisation et la construction de contenus éditoriaux en 2024

1) LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROJET FÉDÉRAL ET DE L'ÉCOSYSTÈME

Bilan de la communication et de la stratégie en 2024

En 2024, nous avons poursuivi et renforcé notre engagement en faveur d'une communication vivante, accessible et structurante, en consolidant et en actualisant nos outils. Le lancement de nos annuaires en ligne et le développement de **Modal, le média**, pensé comme un espace d'information et de valorisation, marquent deux jalons importants dans notre stratégie. Ces initiatives visent à mieux faire circuler l'information, à favoriser la mise en réseau et à offrir une meilleure lisibilité de nos actions, de celles de nos membres et partenaires.

L'affirmation de la présence de la FAMDT sur les réseaux sociaux s'est poursuivie, permettant non seulement de tisser un lien plus direct et plus régulier avec les adhérent·es, mais aussi de mettre en lumière la richesse et la diversité des projets artistiques et culturels portés sur l'ensemble des territoires. Cette présence digitale se veut à la fois fédératrice, ouverte, et au service d'un récit partagé autour des musiques et danses traditionnelles / du monde.

Notre communication s'adresse à un écosystème pluriel : adhérent·es, partenaires, institutions, réseaux professionnels, pouvoirs publics, médias, ainsi que toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux pratiques culturelles vivantes, populaires et ancrées dans les territoires. Elle est aujourd'hui un levier stratégique incontournable pour faire entendre nos voix, soutenir la reconnaissance de nos esthétiques, et renforcer notre capacité d'influence dans un paysage culturel en mutation.

Réactive et à l'écoute, notre communication accompagne les temps forts de la fédération, relaie les événements professionnels et les mobilisations collectives, tout en amplifiant les réflexions que nous portons sur les enjeux de diversité culturelle, d'écologie, de transmission et de coopération.

Ce travail engagé participe pleinement à la **visibilité, à la reconnaissance et à la légitimité des musiques et danses que nous représentons**. Il contribue à faire de la FAMDT une interface vivante entre les acteur·rice·s du secteur, les citoyen·nes et les institutions, et à inscrire notre action dans une dynamique collective d'avenir.

LA FAMDT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



+ 220 % d'interactions avec nos contenus sur l'année 2024 avec un **pic** de fréquentation lié à la sortie de l'**annuaire des musiciennes·x** principalement sur Facebook et Instagram.



En 2024, nous avons créé divers supports pour les besoins de nos événements et actions, en voici un échantillon.

2) MODAL, LE MÉDIA – UN OUTIL AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ DES MUSIQUES ET CULTURES DE L'ORALITÉ

L'année 2024 a marqué la première année de fonctionnement de [Modal, le média](#), un projet structurant et inédit pour l'ensemble de notre écosystème. À ce jour, **Modal, le média, est l'unique espace ressource et média contributif** au niveau national dédié aux musiques et danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs. Il constitue une plateforme essentielle pour donner une vision complète et éclairée de cet écosystème riche et en perpétuelle évolution.

Son développement repose sur plusieurs objectifs transversaux :

- **Offrir une porte d'entrée éditoriale** mettant en lumière la diversité et la richesse des mondes des musiques et danses traditionnelles (Volet Web-Média).
- **Vulgariser et rendre accessibles** les musiques de l'oralité sous toutes leurs dimensions : patrimoine, création et transmission.
- **S'inscrire dans un mouvement francophone de valorisation et d'enrichissement des connaissances** sur les musiques de transmission orale.
- **Mettre à disposition un espace ressource contributif**, permettant aux artistes, chercheur·euse·s et pédagogues d'y déposer et partager leurs productions.
- **Renforcer la recherche et la documentation** autour de la diversité des cultures musicales de l'oralité, en intégrant collectage, transmission et création.
- **Favoriser la coopération entre acteur·rice·s** à l'échelle régionale, nationale et internationale, en servant un programme d'intérêt général.
- **Développer un propos éditorial engagé**, intégrant les enjeux d'écologisation des pratiques et les thématiques sociétales transversales liées à la diversité sous toutes ses formes.

La **FAMDT**, positionnée au carrefour des enjeux patrimoniaux et de la création artistique, a piloté la construction de **Modal, le média comme un véritable site ressource et webmedia documentaire**. Cet outil unique croise collectages, créations contemporaines, outils pédagogiques et études sur les musiques et traditions orales, dans le but de :

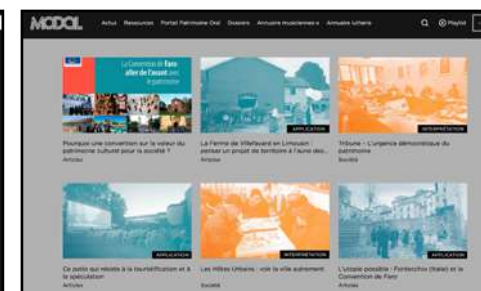
- **Favoriser la visibilité et la reconnaissance des cultures de l'oralité.**
- **Montrer leur modernité et leurs interconnexions avec d'autres disciplines.**
- **Répondre aux attentes d'une diversité d'acteur·rices : artistes, chercheur·euses, enseignant·es, habitant·es, passionné·es et curieux·euses.**

En 2023, la FAMDT a œuvré pour structurer Modal-Média, en associant des expert·e·s à son développement afin de proposer aux visiteur·euse·s une exploration large et diversifiée de ce champ culturel. En 2024, un enjeu majeur sera la préfiguration d'un modèle économique viable, garantissant la pérennité et l'indépendance de cet outil indispensable à notre secteur.

> Accédez aux **dossiers thématiques** : modal-media.com/dossiers

> Découvrez l'**espace ressource** : modal-media.com/ressources

> Consultez les **interviews** réalisées : modal-media.com/actualites/a-lire/interviews



3) RELATION À LA PRESSE ET AUX MÉDIAS

Les musiques et danses traditionnelles et du monde: une présence médiatique encore marginale, mais en progression.

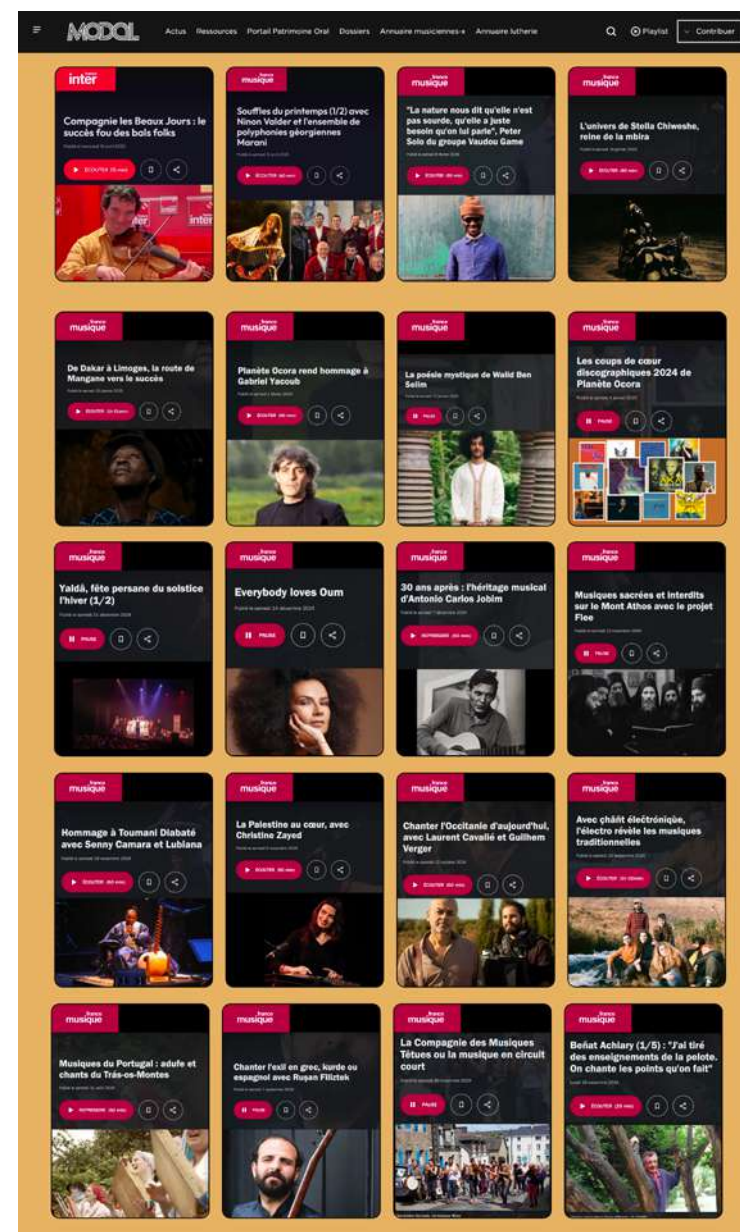
Les musiques et danses traditionnelles et du monde restent aujourd'hui encore très peu présentes dans les grands médias nationaux. Consciente de cet enjeu de visibilité, la FAMDT a poursuivi en 2024 un travail soutenu pour renforcer les partenariats stratégiques avec plusieurs médias de référence.

Un lien privilégié s'est ainsi consolidé avec **Radio France**, notamment à travers l'émission d'**Aliette de Laleu**, en écho avec les projets portés par nos adhérent-es. Des formats Web et des reportages de grande qualité ont permis de mettre en lumière plusieurs initiatives phares dans ce champ artistique.

Parallèlement, la FAMDT a accordé **une attention particulière aux radios associatives hertziennes – également disponibles sur le Web** – qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion des musiques traditionnelles et du monde, souvent absentes des grilles des radios nationales. Ces médias de proximité, non lucratifs, s'appuient sur des valeurs partagées avec notre fédération: ancrage local, participation citoyenne, défense de la diversité musicale et culturelle. Ces radios, parmi lesquelles de nombreuses adhérentes de la Ferarock (Fédération de radios associatives de découvertes musicales), ont été des partenaires actifs dans la promotion des scènes artistiques: sorties d'albums, programmation de festivals, édition de classements, etc.

L'année 2024 a ainsi marqué un véritable **approfondissement de ces collaborations avec les médias de terrain, tout en poursuivant le développement de liens avec la presse culturelle et musicale (comme Nectart, Kub)**. Des partenariats ont également été initiés ou consolidés avec des titres de la presse généraliste nationale. **Libération** et **Le Monde** ont chacun consacré des articles de fond aux enjeux des musiques et danses traditionnelles et du monde, contribuant à leur reconnaissance au sein du débat public. Ces publications constituent des jalons importants pour faire entrer ces esthétiques et pratiques culturelles dans l'agenda médiatique national.

En somme, 2024 aura été une année de structuration renforcée de nos relations presse et médias. Ces dynamiques seront poursuivies et développées dans les années à venir, pour faire pleinement place à la richesse, à la créativité et à la diversité des musiques et danses traditionnelles et du monde dans le paysage médiatique.



4) UN PARTENARIAT INÉDIT RENOUVELÉ AVEC LA FÉDÉRATION

Tout au long de l'année 2024, nous avons engagé une dynamique de coopération entre la Féarock et la FAMDT à travers la mise en place d'une convention de partenariat. Cette collaboration a permis de développer **une série de podcasts dans le cadre de nos rencontres nationales** (à Rennes et à Vire Normandie).

Ce partenariat s'inscrit dans **une volonté partagée de développer un travail éditorial ambitieux, alliant production de contenus, création sonore et valorisation des dynamiques artistiques** à l'œuvre dans les musiques et danses traditionnelles. Il trouve naturellement sa place dans les objectifs de la plateforme Modal, le média, mais répond aussi à un enjeu plus large : celui de faire entendre les voix, les récits, les esthétiques portés par les artistes, chercheur·ses et acteur·rices de terrain qui ont contribué à l'ouvrage.

La coopération s'est également incarnée lors de **MODAL - Les rencontres**, organisées cette année à Vire Normandie, à travers la présence active de l'équipe de la Féarock, qui a assuré l'animation d'un plateau radio dans le cadre de l'événement.

Plusieurs objectifs structurent et nourrissent cette démarche de co-construction :

- **Valoriser les artistes** qui créent ici, aujourd'hui, en puisant aux racines des musiques populaires, du plus traditionnel au plus électrique. Ces artistes façonnent un paysage musical pluriel et vivant, que les podcasts viennent documenter et faire résonner.
- **Faire entendre la vitalité et la diversité des « mondes » des musiques traditionnelles**, souvent invisibilisés par les circuits dominants de production, de diffusion et de reconnaissance. Les créations sonores deviennent alors des vecteurs puissants pour révéler cette « richesse négligée ».
- **Donner la parole aux acteur·rices de cette scène musicale** — artistes, collectifs, chercheurs, passeurs — pour mettre en lumière la richesse humaine, esthétique et culturelle de leurs engagements.
- **Construire une dynamique partenariale nouvelle**, à la fois à l'échelle régionale (avec les radios membres de la Féarock), et à l'échelle nationale, entre nos deux fédérations, au service d'un écosystème en pleine effervescence.
- **Favoriser une mise en réseau et une interconnaissance renforcée** entre nos structures, dans une logique de coopération durable et d'intelligence collective.

Ce partenariat constitue ainsi un levier concret pour amplifier les récits, affirmer la place des musiques et danses traditionnelles dans le paysage culturel contemporain, et ouvrir de nouveaux espaces de parole et d'écoute.



Émission de la Féarock, à Pau en juin 2023, lors de Modal - les rencontres.



MODAL, les rencontres nationales de la FAMDT - 2024 VIRE NORMANDIE

À l'occasion de Modal, les rencontres nationales de la FAMDT (<https://www.famdt.com/>) (Fédération des acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles) qui se sont déroulées à Vire Normandie les 13, 14 et 15 juin 2023, la Féarock (<https://ferarock.org/>) (Fédération des Radios Associatives Musiques)

[Lire](#) 11:59 | Publié le 20 juin 2024



NO.s ARCHIVE.s NO.s FUTUR.E.s

NO.s ARCHIVE.s NO.s FUTUR.E.s - Les 1ères rencontres nationales autour des archives sonores. Elles se sont déroulées à Rennes, les 20 et 21 novembre 2024, à la Maison des associations, dans le cadre du festival Yaouank (<https://yaouank.bzh/>), et organisées par Dastum (<https://www.dastum.bzh/>) et la

[Lire](#) 11:59 | Publié le 3 décembre 2024

II. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉALISER LE PROJET EN 2024

A. La dynamique associative et participative de la FAMDT

La dynamique fédérale prend corps à travers l'engagement d'une diversité de personnes engagées au sein du projet fédéral — La FAMDT c'est toutes les adhérent·es qui la compose. Sans ces personnes rien n'existe! nous prenons donc un engagement sur la dynamique de la vie associative pour porter le projet et la démarche collective. Ce maillon permet de faire valoir les besoins et propositions pour représenter toutes les diversités du mouvement.



Assemblée Générale lors de Modal, les rencontres, à Vire Normandie, en juin 2024.



Les adhérent·es à l'assemblée générale

B. Fonctionnement

Les organes statutaires de la FAMDT sont **l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau**. L'assemblée générale constitue l'instance souveraine: elle valide **les grandes orientations politiques** de la fédération, permet d'associer l'ensemble des adhérent·es à la vie collective et leur donne une lecture d'ensemble des actions menées. Le conseil d'administration incarne l'espace central de gouvernance démocratique. Il est chargé de définir les orientations stratégiques et les prises de position de la fédération. Chaque structure membre y est représentée par un·e administrateur·rice, garantissant ainsi la diversité et la légitimité des débats. Le bureau, quant à lui, assure une mission exécutive et veille à la mise en œuvre des décisions prises. Il prépare également les travaux du conseil d'administration.



CA en janvier 2024, à Nantes, lors des BIS.

1) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Le conseil d'administration constitue l'instance politique et décisionnelle de la FAMDT. Il impulse les grandes orientations de la fédération et veille à leur mise en œuvre. Il s'appuie sur les travaux de commissions, de groupes de travail et du bureau, qui participent activement au bon fonctionnement de la vie fédérative.

Le **conseil d'administration est composé de 23 administrateur·rice·s, dont 8 membres forment un bureau élargi**, reflet de notre volonté d'un pilotage plus collectif et partagé. Trois personnes qualifiées y siègent également à titre consultatif, apportant leur regard et leur expertise. Le conseil se réunit quatre fois par an : lors de trois séances d'une demi-journée et d'une réunion de deux jours, en plus d'un temps dédié lors de l'assemblée générale annuelle.

Chaque conseil d'administration est préparé par l'envoi de notes écrites synthétisant les informations, propositions et points de vigilance utiles aux échanges et à la prise de décision. Ces temps sont soutenus par :

- Des mails de coordination réguliers adressés au conseil d'administration ;
- Des échanges fréquents et structurés avec le bureau ;
- Des réunions mensuelles du bureau, avec une participation assidue et engagée.

La présidence et le bureau élargi se consolident pour faire vivre activement les instances de la fédération. **On observe une forte mobilisation des administrateur·rice·s, démontrant leur attachement au projet fédéral et leur engagement dans son évolution.**

À noter que l'année 2023 a été marquée par un changement de présidence, accompagné de la mise en place d'un binôme de vice-présidences, renforçant la dynamique collégiale à la tête de la fédération.

Voir le **nouvel organigramme** de la fédération ici : <https://www.famdt.com/federation/vie-associative/>

2) LES ADHÉRENT·ES EN 2024

La majorité des nouvelles structures adhérentes agit aujourd'hui dans le champ du spectacle vivant. L'augmentation régulière du nombre d'adhérent·e·s au cours des trois dernières années témoigne de l'intérêt croissant pour la fédération et de la pertinence de ses actions.

En 2024, ce sont 21 nouvelles structures qui ont rejoint la fédération, portant le nombre total d'adhérent·e·s à 209. Cette dynamique de croissance est particulièrement portée par des structures jeunes (créées depuis moins de 10 ans), actives dans les domaines de la création et de la production. On observe une émergence notable d'esthétiques néo-trad, incarnées par des structures hybrides qui intègrent les musiques traditionnelles dans des démarches artistiques contemporaines, sans exclusive.

L'année 2024 est marquée par l'adhésion de 21 nouvelles structures :



3) L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LES RENCONTRES NATIONALES « MODAL » : UN RENDEZ-VOUS STRUCTURANT ET FÉDÉRATEUR

Depuis trois ans, le choix d'articuler des journées professionnelles à notre temps d'Assemblée générale s'est affirmé et enrichi. Cette dynamique traduit notre volonté de faire de ce moment un espace fort d'échange, de réflexion et de mobilisation pour l'ensemble du réseau.

Rebaptisées « Modal – Les Rencontres », les Rencontres nationales de la FAMDT sont devenues un rendez-vous incontournable de la vie fédérale. Elles sont désormais bien identifiées par nos adhérent·e·s comme par nos partenaires institutionnels, professionnels et territoriaux.



La plénière de Modal à Vire Normandie en 2024

En 2024, Modal – Les Rencontres se sont déroulées à Vire, en partenariat avec La Loure, du 14 au 16 juin.

> Programme complet de Modal - Les rencontres : <https://www.modalfamdt.org/wp-content/uploads/2024/06/PROGRAMME-MODAL-2024-1.pdf>

> Retour radiophonique des rencontres en partenariat avec la Féarock : https://smartlink.ausha.co/contretemps-les-podcasts-de-la-famdt/modal-rencontres-2024?fbclid=IwY2xjawJvOwhleHRuA2FlbQlXMAABHS7Z7QQK-BDOpTAsZEh-2mO55_ttp-sPaKbXBlsuYvQtXoka4PaPIAvpg_aem_ZmFrZW1bW15MTZieXRlcw

> Communiqué de sortie et images

> Vidéo de sortie

4) LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

La dynamique associative et fédérale de la FAMDT se manifeste pleinement à travers les commissions et groupes de travail co-construits avec les adhérent·e·s et les partenaires. Ces espaces collectifs, moteurs d'échanges, d'analyse et de propositions, naissent soit de l'identification de thématiques ou problématiques récurrentes — notamment repérées au fil des accompagnements — soit de sollicitations directes des adhérent·e·s qui souhaitent que la fédération s'empare de certains enjeux (pratiques en amateur, spectacle vivant et professionnalisation, droits culturels, collectifs d'artistes, droits d'auteur·e·s, lutherie, etc.).

Certaines commissions, à vocation pérenne, structurent la réflexion et l'action de la fédération sur le long terme. D'autres groupes de travail sont mis en place de manière plus ponctuelle, en fonction des besoins et des contextes, et peuvent être réactivés lorsque de nouvelles dynamiques émergent. La plupart de ces espaces sont désormais ouverts à des partenaires extérieurs, renforçant ainsi les coopérations inter-filières et les croisements d'expertises.

Aujourd'hui, plusieurs groupes de travail sont actifs, chacun articulé autour de thématiques spécifiques : GT Facture instrumentale, GT Ruralité (en lien avec la Fédélima), GT Politiques publiques, GT Europe et international, GT Pratiques en amateur, GT Création, entre autres. Ces espaces permettent d'approfondir collectivement les réflexions, de porter une parole politique partagée et de nourrir les actions fédérales en prise directe avec les réalités du terrain

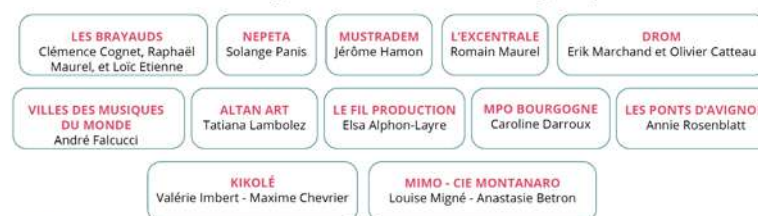
Le CA de la FAMDT

Le 12 juin 2024

Membres du collège des relais territoriaux



Membres du collège associations et autres formes juridiques



5) LES RESSOURCES HUMAINES – LE SOUHAIT DE LA CONSOLIDATION ET DU DÉVELOPPEMENT EN 2023-2026

En 2024, la FAMDT a bénéficié d'un renfort ponctuel sur les missions de valorisation et d'éditorialisation. Ce poste, bien que stratégique, n'a toutefois pas pu être pérennisé. Nous retrouvons aujourd'hui notre équipe salariée « cœur », composée de trois personnes, représentant un total de 2,8 équivalents temps plein (ETP).

Malgré une attention constante portée à la qualité de vie au travail et au bien-être de l'équipe, la faible volumétrie de l'effectif, conjuguée à une activité annuelle particulièrement soutenue, expose l'équipe à des risques d'épuisement professionnel. Cela pourrait à terme conduire à un ralentissement, voire à la suspension, de certains projets.

L'équipe salariée actuelle est composée de :

- **Alban Cogrel, directeur**, en charge de la direction générale du projet, de ses orientations stratégiques, de leur mise en œuvre, des relations partenariales et politiques, ainsi que de la représentation institutionnelle de la fédération (39 heures) ;
- **Nathalie Dechandon, administratrice générale**, en charge de l'administration, du suivi de la vie associative, de la coordination générale, et de l'accompagnement des adhérent-e-s (39 heures) ;
- **Amandine Rouzeau, chargée de communication**, de valorisation et d'éditorialisation (28 heures).

Afin de faire face à la charge de travail et de garantir la bonne réalisation des missions, la FAMDT a régulièrement recours à des renforts ponctuels pour des missions spécifiques : coordination de production lors de salons professionnels, organisation de showcases, appui logistique pour les rencontres nationales et les temps associatifs, etc.

Nous avons accueilli cette année en stage, 4 personnes : **Manon Bassino** (6 mois, en soutien à la communication globale) ; **Morgan Guicquéro** (2 semaines en graphisme) ; **Eve Boyle** (4 mois, 1 jour par semaine, travail sur la sortie de l'annuaire des musiciennes-x) ; et **Camille Gatard** (en graphisme, 2 mois).

Un grand merci pour leurs précieux engagements pendant ces périodes.



Printemps du Bal à la Philharmonie de Paris en mai 2024

6) LE BUDGET DE LA FAMDT EN 2024

En 2024 nous avons fait le choix d'annoncer un déficit de 10 000 € suite à la baisse de notre principale subvention de la DGCA : gel de 6 % au lieu de 4 % en 2023, avec une volonté de maintenir les activités de la FAMDT.

Le déficit a été finalement de 5 700 euros avec le maintien de l'ensemble des missions et temps forts de la FAMDT.

a) Les produits

Les subventions de nos principaux subventionneurs sont constantes. La FAMDT a signé en 2023 une convention pluriannuelle d'objectifs avec la DGCA (ministère de la Culture) qui nous engage sur une période de 4 années 2023-2026 qui stipule :

- une **aide au fonctionnement** de 240 000 € par an
- une **aide au projet fléché sur MODAL**, le média, de 25 000 € par an.

En 2024 :

- **DGCA : aide au fonctionnement 226 800 €** (au lieu 228 000 €)
- **DGCA : aide au projet MODAL, le média : 23 500 €** (au lieu de 25 000 €)
- **Centre National de la Musique : aide à la structuration et aux missions d'intérêt général de 45 000 €**. Augmentation de 5 000 € par rapport à 2023. Une augmentation régulière depuis 3 ans.
- **7 700 € concernant une aide à l'emploi** (poste FONJEP) fléchée sur le poste de direction autour de la fonction d'animation et de développement du réseau, subvention versées pendant 3 ans.
- **4 700 € de subvention du FDVA** (Fond de développement de la Vie Associative) fléchée sur les missions de formation des bénévoles de la FAMDT. Subvention versée dans le cadre d'une convention triennale d'un montant de 14 250 €.
- **Aides exceptionnelles dans le cadre de Modal - Les rencontres**, en lien avec les partenaires locaux : **Département du Calvados : 3 500 €**.

Concernant les **cotisations des adhérent-es**, on constate une **stabilité : 24 125 €** en 2023 à 24 490 € en 2024.

b) Les charges

Globalement, un coût maîtrisé des charges.

À noter cependant :

- **Une légère augmentation des charges fixes de la structure** (frais de ménage, location bureau, honoraire comptable)
- **En 2024 des rencontres Modal plus resserrée**. La FAMDT a également fait le choix de ne plus prendre en charge l'ensemble des repas pour les adhérent-es mais de leur demander une participation.
- **Création d'un annuaire de la lutherie à moindre coût** car dupliqué sur la structure déjà existante de l'annuaire des musiciennes-x.

Concernant les salaires et traitements :

- **Diminution de la masse salariale avec le départ de Marie Joly** venue pour consolider le binôme de valorisation et communication de la FAMDT, dans la perspective de la finalisation du site Modal – le média et son fonctionnement. CDD qui s'est terminé en janvier 2024.
- **Augmentation des salaires avec l'augmentation du point V1 et V2** contenue dans l'avenant 182 de la convention collective Éclat.

En conclusion malgré ce déficit contrôlé, la FAMDT conserve une **solidité financière**.

BILAN ACTIF

ASSOC F.A.M.D.T.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	12 500,00	12 500,00		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	12 736,56	12 736,56		431,44
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 220,50		1 220,50	1 220,50
TOTAL (I)	26 457,06	25 236,56	1 220,50	1 651,94
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	8 220,50		8 220,50	4 558,10
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	11 900,95	700,00	11 200,95	14 017,92
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	154 297,30		154 297,30	162 608,37
Charges constatées d'avance	527,12		527,12	8 063,88
TOTAL (II)	174 945,87	700,00	174 245,87	189 248,27
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	201 402,93	25 936,56	175 466,37	190 900,21

BILAN PASSIF

ASSOC F.A.M.D.T.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	119 061,75	115 800,11
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 637,71	3 261,64
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>113 424,04</i>	<i>119 061,75</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	113 424,04	119 061,75
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 606,26	10 336,76
TOTAL (III)	13 606,26	10 336,76
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 419,07	28 847,02
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 590,00	26 254,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 427,00	6 400,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	48 436,07	61 501,70
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	175 466,37	190 900,21

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC F.A.M.D.T.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	24 490,00	24 125,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 917,00	847,25
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	349 700,00	363 559,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 992,39	14 217,90
Utilisations des fonds dédiés		108 935,20
Autres produits	1,01	8,35
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	405 100,40	511 692,70
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	12 845,15	
Autres achats et charges externes	179 415,97	256 465,53
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 245,13	5 979,27
Salaires et traitements	148 234,34	170 969,15
Charges sociales	62 197,16	68 002,37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	431,44	3 316,96
Dotations aux provisions	3 269,50	3 375,57
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 221,24	114,41
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	412 859,93	508 223,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 759,53	3 469,44
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 180,64	2 331,42
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 180,64	2 331,42
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		0,87
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		0,87
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 180,64	2 330,55

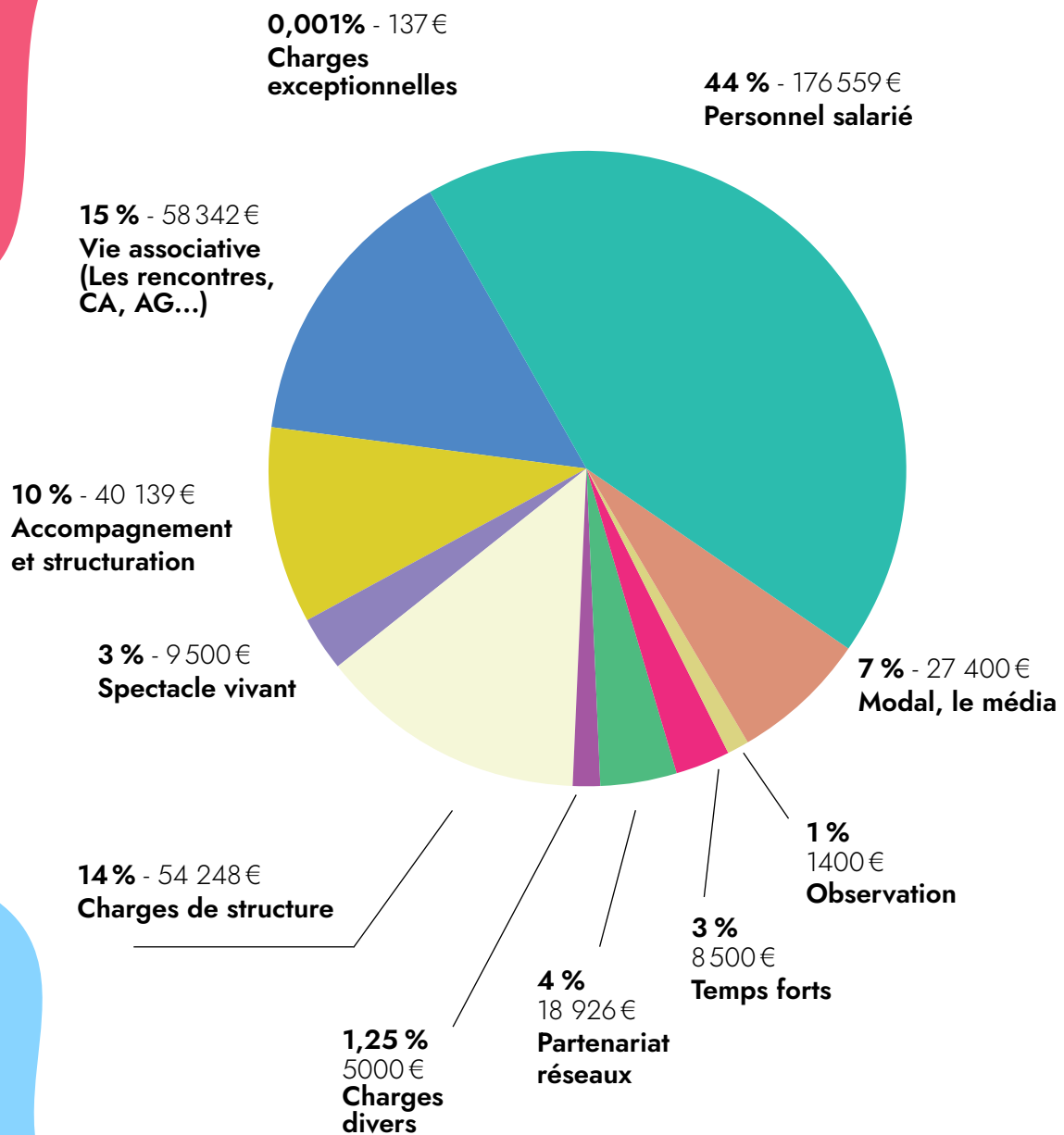
COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC F.A.M.D.T.

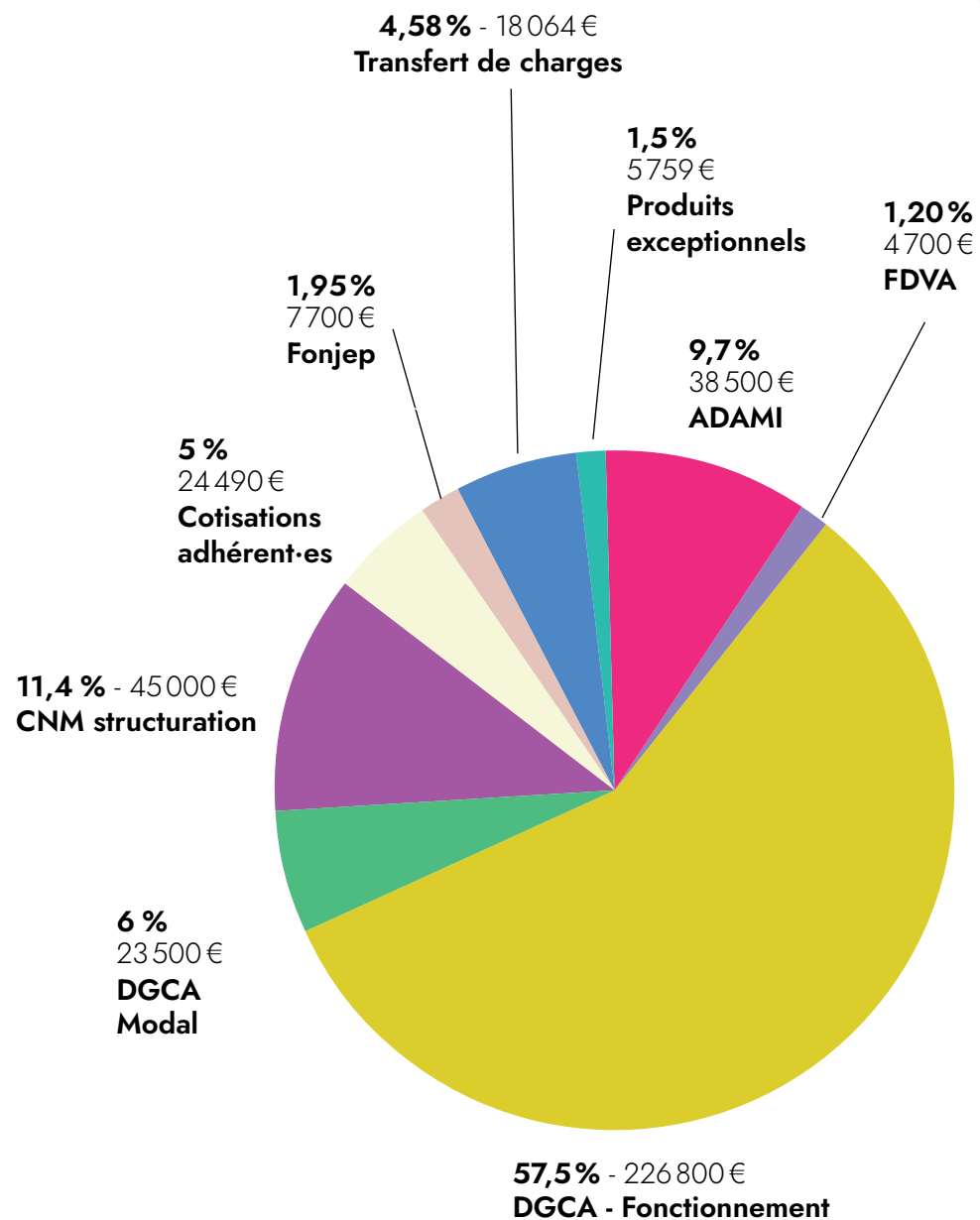
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-5 578,89	5 799,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	77,48	407,71
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	77,48	407,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	136,30	2 946,06
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	136,30	2 946,06
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-58,82	-2 538,35
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	407 358,52	514 431,83
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	412 996,23	511 170,19
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 637,71	3 261,64
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	49 283,00	50 762,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	49 283,00	50 762,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	49 283,00	50 762,00
Personnel bénévole		
TOTAL	49 283,00	50 762,00
TOTAL	-5 637,71	3 261,64

CHARGES = 400 151€



PRODUITS = 394 513€



Variation de stock = 12 845€ enlevé en charge et en produit.